



BILAN D'ACTIVITÉ 2014

Trier, Collecter, Valoriser

www.SIOM.fr

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

siom
Vallée de Chevreuse



Œuvre réalisée à partir de capsules de café, par les élèves de CP de l'école élémentaire Jean-Baptiste Corot (Igny), dans le cadre du « Printemps de l'Environnement 2015 »



ENJEUX D'AVENIR

La performance en actions. Voilà qui peut résumer l'année 2014, simplement en regardant les résultats obtenus :

- l'usine de Villejust est la plus performante en matière de valorisation énergétique sur les 63 sites exploités par Veolia dans le monde ;
- les recettes liées à la vente d'énergie thermique et électrique ont doublé ;
- la part des apports extérieurs a connu une hausse de plus de 50% ;
- l'optimisation des tournées de collectes a contribué à diminuer l'impact carbone ;
- et la gestion rigoureuse des finances a, de nouveau, permis une baisse de la fiscalité.

Ces records ont été rendus possibles grâce à des choix et des investissements prépondérants décidés par notre syndicat.

Ils sont aussi le fruit de la qualité d'engagement de tous les acteurs - opérateurs, exploitants, équipes du Siom - qui œuvrent au quotidien pour offrir des services de collecte et de traitement des déchets ménagers toujours plus efficaces à nos concitoyens.

Chaque année induit de nouveaux défis pour le Siom. Ce sera le cas en 2015, avec d'autres enjeux :

- le renouvellement du parc de conteneurs avec le déploiement de bornes enterrées à Palaiseau, Longjumeau et Igny ;
- une gestion optimale des déchets en amont pour une valorisation matière accrue ;
- l'extension des consignes de tri pour diminuer l'impact environnemental des emballages et préserver les ressources ;
- une fiscalité toujours plus basse alliée à des services de qualité, au bénéfice des habitants et d'un développement durable de notre territoire.

Nos objectifs s'appuieront sur les résultats de cette année 2014 qui ont placé le Siom dans une formidable dynamique de performances. A nous de les faire fructifier.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-François VIGIER

Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Maire de Bures-sur-Yvette

Sommaire

1



LE SIOM D'HIER À AUJOURD'HUI p.6

Un syndicat précurseur et visionnaire	p.7
Une synergie de communes.....	p.8
Zoom sur 2014	p.10
Le nouveau Comité.....	p.12
Les services du SIOM	p.13

2



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, UN ENGAGEMENT ESSENTIEL POUR L'AVENIR COMMUN p.14

3



UNE GESTION OPTIMALE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS p.18

L'organisation de la collecte.....	p.19
Les tonnages collectés	p.22
Les Centres Techniques Municipaux (CTM) et la déchèterie de Villejust.....	p.23

4



TRAITEMENT ET VALORISATION : AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE p.26

Les installations de traitement	p.27
L'incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejust	p.27
La valorisation matière	p.29
Les autres modes de traitement	p.31



L'UVE DU SIOM : LEADER ÉNERGÉTIQUE MONDIAL DU PARC VEOLIA.....p.36

Impact des travaux de modernisation	p.37
Auto-surveillance des fumées rejetées à la cheminée	p.38
Contrôles par des organismes extérieurs des fumées rejetées	p.38
Le suivi environnemental	p.39
Le réseau de chaleur	p.40



INDICATEURS FINANCIERS p.42

La section de fonctionnement.....	p.43
La section d'investissement.....	p.45
L'analyse des coûts : la matrice 2014.....	p.46



LES MARCHÉS PUBLICS.....p.52

ANNEXES

1. Le devenir des emballages	p.34
2. Glossaire	p.57

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	p.58
Cycle de gestion des déchets	p.62

1

LE SIOM D'HIER
À AUJOURD'HUI...



Depuis sa création en 1959, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a su faire les choix stratégiques prépondérants qui lui permettent aujourd'hui d'augmenter l'efficacité et la gamme de ses services et d'offrir au quotidien des prestations de qualité aux 175 327 habitants de son territoire.

Ayant pour compétences d'assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, le SIOM participe, à ce titre, à la protection de l'environnement. Passé de la collecte au traitement, du traitement à la valorisation, de la valorisation à la vente d'énergie, le syndicat a franchi en un demi-siècle des étapes exceptionnelles qui font de lui, aujourd'hui, un acteur à part entière du développement durable.

Un syndicat précurseur et visionnaire

Dès 1972, le syndicat a fait le choix d'aller au-delà de la simple mission de collecteur en décidant la construction de l'usine d'incinération de Villejust afin de traiter sur place les ordures ménagères.

En 1984, un investissement majeur a été opéré avec la mise en service d'un four à récupération de chaleur : la valorisation énergétique était désormais en marche sur le site de Villejust. Depuis, se sont ajoutées diverses phases de modernisation dont les importants travaux réalisés en 2011 qui ont permis d'accroître les performances.

Devenue deux ans plus tard une Unité de Valorisation Énergétique avec certification ISO 50001, le site s'est imposé, dès 2014, comme le plus performant du parc Veolia dans le monde !

En outre, l'accroissement de la production et des ventes d'énergie (chaleur et

électricité) au profit d'entreprises et d'organismes tiers, apporte au SIOM des recettes supplémentaires conséquentes. En assurant également la fourniture de gaz naturel véhicule (GNV) à des tiers (dans les conditions prévues par les lois et règlements et toujours en cas de carence de l'initiative privée), le syndicat optimise ainsi l'exploitation de la station de compression de gaz naturel véhicule dont il dispose sur le site.

À l'heure de l'éco exemplarité et des énergies durables, le SIOM est entré depuis longtemps dans l'ère des syndicats modernes et écologiques avec la volonté d'agir aussi pour une société plus solidaire : la déchèterie ouverte en 2007 sur le site de Villejust est devenue, il y a 5 ans, une « déchèterie ressourcerie »... Un pas supplémentaire dans le cercle vertueux de l'économie circulaire.



La stratégie du SIOM en matière d'environnement et d'énergie est inscrite dans la politique environnementale et énergétique.

Système de management du SIOM

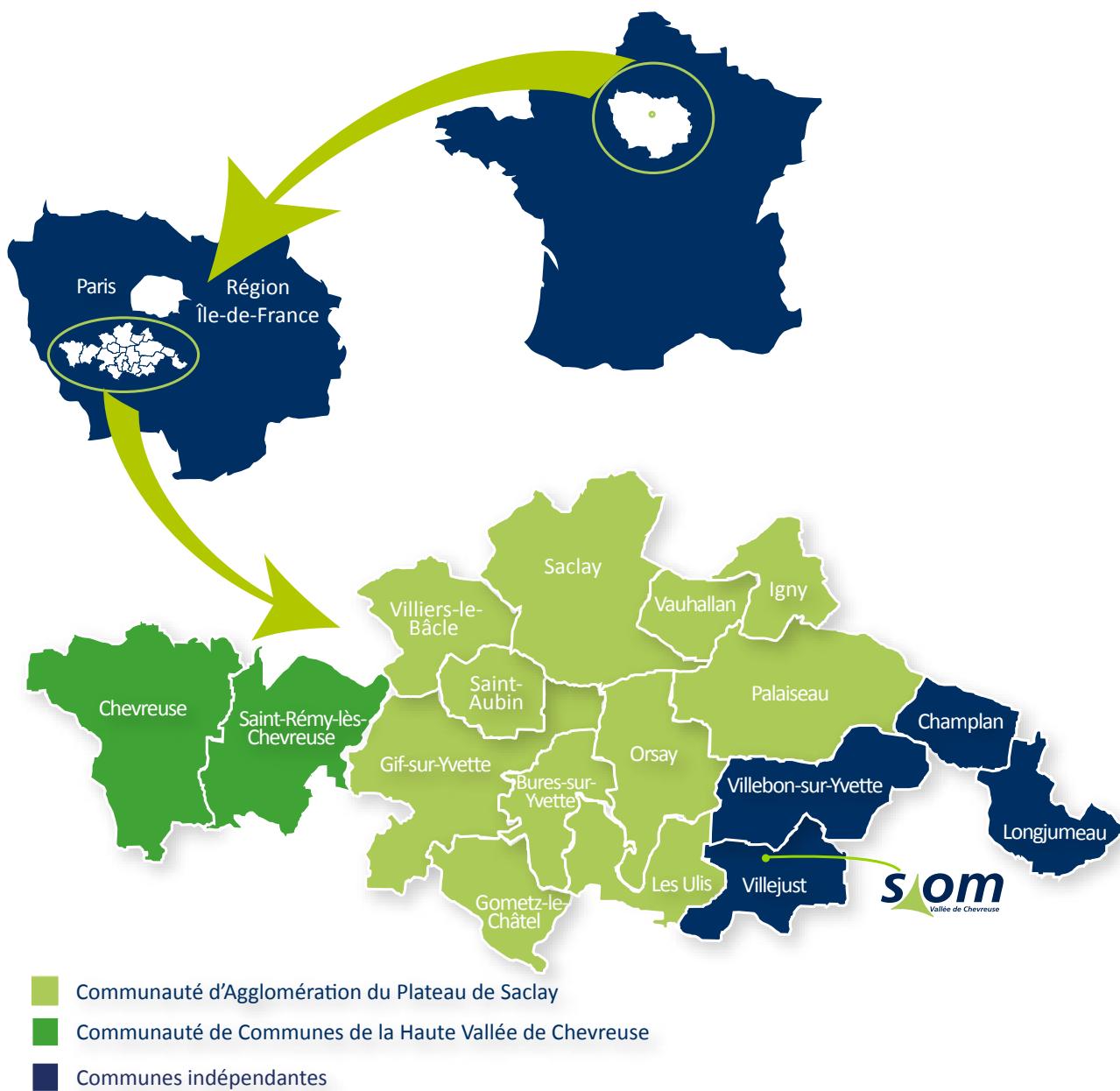


Une synergie de communes

Initialement syndicat intercommunal, c'est en 2003 que le SIOM est devenu un syndicat mixte avec l'adhésion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS), rejoint, en 2013, par la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC). Quatre communes ont, quant à elles, adhéré au syndicat de façon indépendante (pour mémoire, la ville des Ulis a officiellement adhéré à la CAPS le 1^{er} janvier 2013).

Résultat de son attractivité, le SIOM de la Vallée de Chevreuse intervient donc aujourd'hui sur un territoire de 121 km², en Essonne et dans les Yvelines, où il déploie une large gamme de prestations, en étroite collaboration avec les services municipaux des 17 communes et au service des 175 327 habitants de son territoire (*chiffres INSEE 2011 relatifs à la population totale pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014*).

La carte du territoire



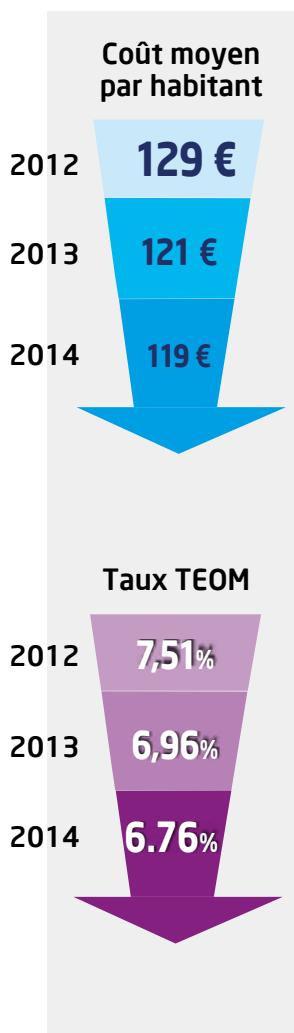


Département	Collectivités adhérentes	Population totale **	Population municipale *	Part / Population totale	% habitat collectif
91	Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)	Bures-sur-Yvette	9 916	9 676	5,65%
91		Gif-sur-Yvette	21 255	20 622	12,12%
91		Gometz-le-Châtel	2 656	2 622	1,51%
91		Igny	11 063	10 522	6,32%
91		Orsay	16 204	15 903	9,24%
91		Palaiseau	31 214	30 316	17,80%
91		Les Ulis	24 917	24 641	14,22%
91		Saclay	3 512	3 439	2,00%
91		Saint-Aubin	715	695	0,41%
91		Vauhallan	2 010	1 969	1,15%
91		Villiers-le-Bâcle	1 256	1 231	0,72%
78	Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)	Chevreuse	5 933	5 808	3,38%
78		Saint-Rémy-lès-Chevreuse	8 067	7 826	4,60%
91	Champlan	2 638	2 596	1,50%	22%
91	Longjumeau	21 743	21 361	12,40%	68%
91	Villebon-sur-Yvette	9 945	9 742	5,67%	51%
91	Villejust	2 283	2 252	1,31%	20%
TOTAL		175 327	171 370	100%	53%

* Le concept de population municipale correspond à la notion de population utilisée en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

** La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. À la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

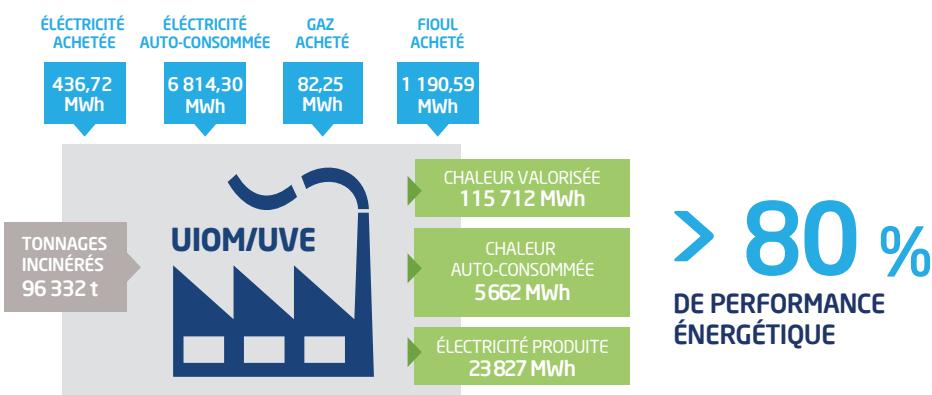
Zoom sur 2014



■ **Record pour l'UVE en 2014 : passée de 23 à plus de 80% de performance énergétique**, grâce aux travaux de modernisation des installations achevés en 2013. Ces investissements stratégiques lui ont permis de devenir, dès la première année, **le site le plus performant en matière de valorisation énergétique sur les 63 unités que compte Veolia et parmi les 5 meilleurs avec un temps de production record de 94,5%**.

■ **4^e baisse de la fiscalité en 6 ans.** Grâce à une gestion rigoureuse et l'augmentation des ventes d'énergie qui ont généré des revenus supplémentaires, le SIOM a pu procéder à une nouvelle baisse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), très importante pour les habitants.

■ **Lancement de la campagne de communication « La Famille Bonabitude »** dans la droite ligne du plan d'actions inscrites au Programme Local de Prévention des déchets. Primée, en décembre 2014, « Meilleure action de communication environnementale » et signée par Horizon Bleu, la campagne a pour objectif de générer la réduction des déchets grâce à des actions de formation et de prévention. Elle est portée par une famille type, « La Famille Bonabitude » qui, du grand-père à l'enfant, pratique au quotidien les bons gestes à adopter (cuisine « anti-gaspi », jardinage au naturel, ménage écologique, etc.).



■ **Création d'un « Espace pédagogique » sur le site de Villejust.** Pour élargir la panoplie d'outils pédagogiques, le Comité syndical du SIOM a décidé de transformer un bâtiment existant en espace dédié : regroupant une salle de projection, des ateliers « tri », « recyclage » ou « anti-gaspi » et divers supports ou activités (animations, quizz...) qui permettront de tester les connaissances, de former aux bons gestes, de découvrir les technologies de valorisation...

■ Éco-organismes

Deux nouvelles filières sont entrées en jeu avec le démarrage au 1^{er} janvier 2014 des collectes de certains déchets diffus spécifiques par **EcoDDS** sur la déchèterie de Villejust et la signature d'un contrat territorial de collecte du mobilier avec **Eco-Mobilier** (entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014).

■ Territoire Zéro Gaspillage-Zéro Déchet

Le SIOM a été lauréat en fin d'année de cet appel à projets visant à promouvoir l'économie circulaire autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

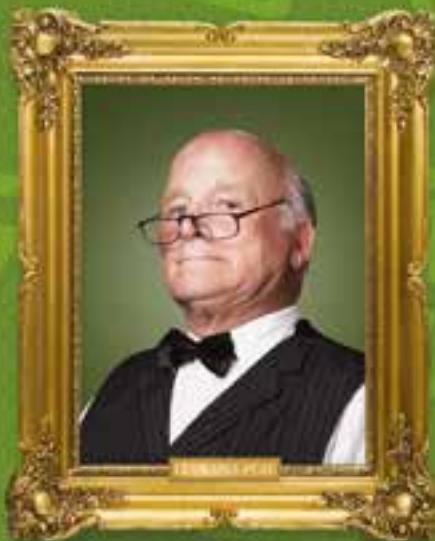
Le Conseil général de l'Essonne, le SIOM et de nombreux partenaires qui ont établi une réponse commune à l'appel à projets, bénéficieront d'un soutien de l'ADEME pendant 3 ans au déploiement des projets du territoire (Programme Local de Prévention des déchets, projet de déchèterie-ressourcerie, collecte des bio-déchets...).

présente

LA FAMILLE BONABITUDE, OÙ CHACUN EST EXPERT DANS UN DOMAINÉ !



PRËTRESSE DE LA CUISINE
ANTI-GASPI



FIDÈLE DU JARDINAGE
AU NATUREL



SPÉIALISTE DU MÉNAGE
ÉCOLOGIQUE



PARTISAN DES ÉCO-GESTES
AU TRAVAIL



DISCIPLE DU DON
DE VÊTEMENTS



ADEPTE DE L'ACHAT
D'OCCASION

Le nouveau Comité



Jean-François VIGIER
Président du SIOM
Maire de Bures-sur-Yvette

27 Mai 2014 : Installation du Comité syndical du SIOM, élection du Président et des Vice-Présidents.

Le SIOM est administré par un Comité syndical. Composé de 34 délégués titulaires

et 34 délégués suppléants représentant les 17 communes, il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de la gestion des services...



Sandrine GELOT-RATEAU
1^{er} Vice-Présidente chargée des projets structurants et de la communication



Jean-Jacques DEBRAS
2^{er} Vice-Président chargé de l'espace pédagogique, de l'éducation et des actions de prévention



Igor TRICKOVSKI
3^{er} Vice-Président chargé de la gestion des sites, des services techniques et de la sécurité



Jean-Luc VALENTIN
4^{er} Vice-Président chargé des relations avec les commerçants, artisans, entreprises, nouveaux prospects et redevance spéciale



Dominique FONTENAILLE
5^{er} Vice-Président chargé de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la coopération décentralisée



Leonardo SFERRAZZA
6^{er} Vice-Président chargé de l'incinération, du réseau de chaleur et de la vente d'énergie



Franck BERNARD
7^{er} Vice-Président chargé des finances et du personnel



Michel MARTIN
8^{er} Vice-Président chargé de la collecte, du tri et de la valorisation



Brice CAHAREL
9^{er} Vice-Président chargé de la qualité, des normes ISO, audits et veille réglementaires



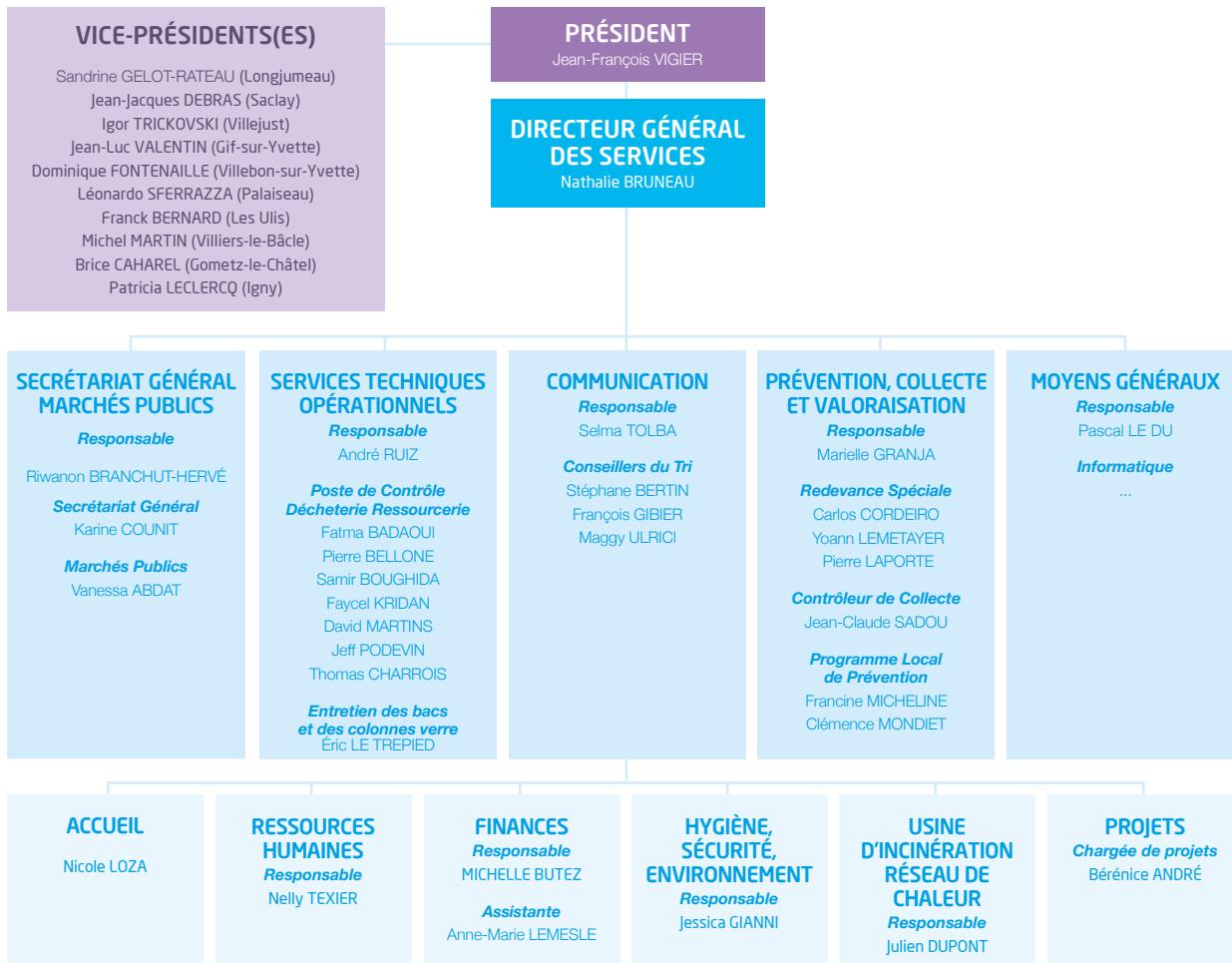
Patricia LECLERQ
10^{er} Vice-Présidente chargée de la démarche environnementale et de son amélioration continue

Collectivités adhérentes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)	Bures-sur-Yvette	PALLUAU Martial
	Gif-sur-Yvette	MORCH Caroline
	Gometz-le-Châtel	VERMILLON Gilles
	Igny	BOYER Rémi
	Les Ulis	MARHUENDA Françoise
	Orsay	ROS David - VIALA Michele
	Palaiseau	CORDIER Gilles
	Saclay	FIORESE Serge
	Saint-Aubin	BLIN Serge - AMBROISE Pascal
	Vauhallan	GLEIZE Bernard - LOWCZYK Fabian
Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse	Villiers-le-Bâcle	BONNET Emmanuel
	Chevreuse	VON EUW Caroline - BAY Philippe
Communes indépendantes	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	ODIER Bernard - ROBIC Claudine
	Longjumeau	BOUAZZAOUI Mohamed
	Villebon-sur-Yvette	WICHEREK-JOLY Aurélie
	Champlan	LECLERC Christian - DA SILVA Paul
	Villejust	CAMBON Pierre
		DELAGNEAU Stéphane - XAVIER Bernard
		DA SILVA Victor - BERT Monique
		CLAIR Anna - EGRET Michel
		CONCORDIA Sauveur - PELISSERO Richard

Les services du SIOM

Organisation générale du SIOM

Le SIOM s'appuie sur une équipe de 32 collaborateurs, agents publics administratifs et techniques.



Hygiène et Sécurité

Le SIOM attache beaucoup d'importance à la préservation de la santé de ses agents et à la prévention des risques sécurité et des risques professionnels.

La formation étant un élément essentiel de la prévention, des formations ont ainsi été réalisées sur le sauvetage secourisme au travail, le port des équipements de protection individuels et les risques routiers.

Des exercices d'évacuation et des tests sur la mise en œuvre des procédures d'urgence ont également eu lieu.

En outre, afin de contrôler les conditions d'application des règles hygiène et sécurité et de proposer des mesures visant à améliorer l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels, une visite de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) a lieu tous les 18 mois. Les remarques et propositions d'amélioration sont intégrées dans le programme de prévention.

La dernière visite a eu lieu en juillet 2014.





2

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS,
UN ENGAGEMENT ESSENTIEL
POUR L'AVENIR COMMUN

 **en 2014**
319 kg
d'ordures ménagères et assimilés
par habitant

 **- 8,5%**
d'ordures ménagères et assimilés
depuis 2010

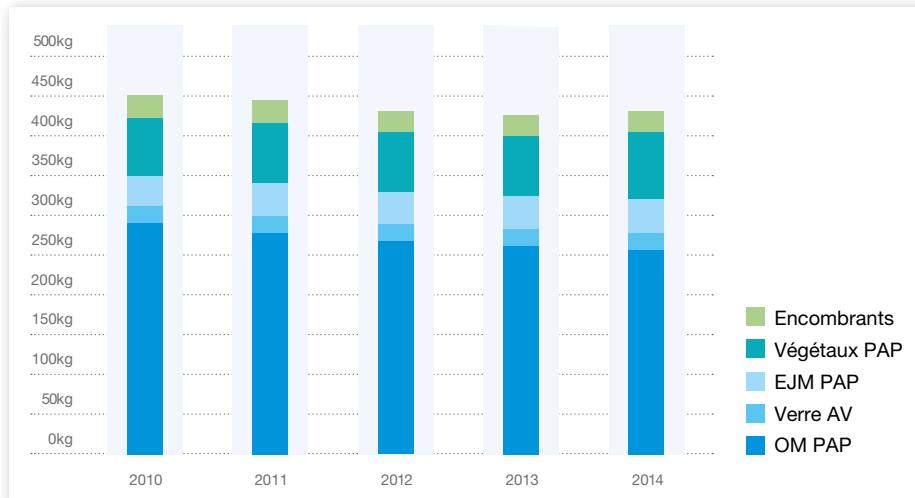
 **30 %**
de bio-déchets
dans nos poubelles

En 2014, 59 collectivités franciliennes étaient engagées dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP), dont le Siom de la Vallée de Chevreuse qui a signé, dès novembre 2011, un accord-cadre avec l'Ademe ayant pour objectif d'agir en amont de la collecte des déchets afin d'en limiter la quantité et de réduire leur nocivité.

Le programme mis en place sur le territoire du SIOM depuis trois ans, atteste de son efficacité. En effet,

un habitant a jeté 319kg d'ordures ménagères et assimilés, soit 8.5 % en moins par rapport à 2010.

Évolution des 5 gisements des déchets ménagers et assimilés depuis 2010 (année de référence)



PAP : porte à porte ; AV : Apport Volontaire ; EJM : Emballages Journaux - Magazines



Observations complémentaires

- Réduction de la production des ordures ménagères
- Augmentation de la production des Emballages, Journaux, Magazines : amélioration du tri
- Augmentation de la production du verre : amélioration du tri
- Diminution de la production des encombrants
- Augmentation de la production des déchets verts : temps doux, croissance importante des végétaux.

Cette diminution résulte de toutes les bonnes habitudes prises en termes de réduction et de tri des déchets par les acteurs du territoire.

Ces « bonabitudes » concernent aussi bien la cuisine anti-gaspi, que le jardinage au naturel, les éco gestes au travail, le don et l'achat d'occasion et le ménage au naturel.



■ La cuisine anti-gaspi

**427 kg
de DMA
par habitant**

**58
animations
réalisées
sur le territoire**

plus de
**2500
habitants
sensibilisés
à la prévention**

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». La lutte contre le gaspillage alimentaire reste donc l'action prioritaire pour réduire les bio déchets, représentant 30% de nos poubelles.

Le SIOM a accompagné en 2014, 5 établissements scolaires afin de réduire la nourriture jetée à la cantine, issue aussi bien des retours plateaux que du surplus non servi.



Résultat : les établissements ont déployé de nombreuses actions, 2 établissements ont modifié le cahier des charges de la restauration, dons du surplus non entamés à la Croix Rouge, concours anti-gaspi entre écoles, formations de nutrition auprès des animateurs, affichages de sensibilisation, services à la demande, ...

En parallèle, de nombreux ateliers sont proposés aux habitants pour mieux consommer de l'achat jusqu'à la préparation : cours de cuisine anti-gaspillage, séances de coaching et animations culinaires. Au total, 920 personnes ont été sensibilisées.

■ Le jardinage au naturel

2014 a été le démarrage de l'opération broyage-paillage. Après l'acquisition d'un broyeur semi-professionnel, le SIOM s'est déplacé dans les communes pilotes afin de proposer ce service aux habitants.

Au total, **50 personnes ont broyé leurs déchets verts et ont paillé leur jardin** avec le broyat obtenu, protégeant notamment les sols du gel et de la sécheresse.



En parallèle, le SIOM a poursuivi la distribution de composteurs-lombricomposteurs aux habitants, après leur participation à une formation.

Résultat : le SIOM a réalisé **20 formations, distribué 224 composteurs et formé 342 personnes.**

Des séances de suivi ont permis d'échanger sur les pratiques de jardinage ou les difficultés rencontrées et ont contribué à la création du réseau.

Le SIOM a souhaité étendre cette action auprès de l'habitat collectif et des professionnels. Ainsi, en 2014, deux résidences, une entreprise, une maison de retraite, un restaurant et un jardin familial ont reçu des composteurs collectifs.

A travers toutes les manifestations grands publics et formations, **825 personnes** ont été sensibilisées au jardinage naturel en 2014.

■ Les éco-gestes

L'année 2014 a été le commencement d'une expérimentation innovante aux côtés d'une équipe EDF, sur la régénération et la revitalisation des piles dans le but de prolonger la durée de vie des piles.

■ Le don et l'achat d'occasion

Le vide-grenier du SIOM a été l'occasion de mettre en action de nombreuses astuces pour réemployer objets et vêtements. Pour l'évènement, un village dédié au réemploi a permis de donner de nombreux conseils et idées aux 2000 visiteurs : customisation de meubles, récupération d'anciens vêtements pour leur donner un nouveau style, démonstration de sacs à partir de bâches publicitaires et d'une imprimante 3D. Le réemploi du textile a particulièrement été mis à l'honneur grâce à un défilé de mode spécial Récup'.



5

**établissements
scolaires
accompagnés**

14

**actions
déployées
sur le territoire**



3

UNE GESTION OPTIMALE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



La nécessité de réduire l'impact de la production et de la gestion des déchets implique d'optimiser les collectes dans un double souci d'efficacité à l'égard de la population et de conformité aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Organiser des tournées de collecte économies en CO₂, mettre à disposition les conteneurs adaptés pour assurer le bon geste au bon moment, solutionner le dépôt des encombrants ou des végétaux sont autant d'impératifs auxquels font face les services et les prestataires du SIOM.

C'est avec cet objectif qu'ont été réalisés en 2014 des diagnostics de territoire portant sur la dotation des communes en conteneurs pour le verre et le textile, qui se sont traduits par des équipements supplémentaires.



L'organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la société OTUS, filiale de Veolia Propreté, est titulaire du marché de collecte des déchets ménagers.

La collecte en « porte à porte »

■ La fréquence de collecte

Déchets	Fréquence de collecte*	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères	2 à 4 fois / semaine (C2 à C4)	Bac gris à couvercle grenat ou noir (RS)	100%
Emballages ménagers / papier / journaux-magazines	1 fois / semaine (C1)	Bac gris à couvercle jaune ou orange (RS)	100%
Déchets végétaux	1 fois / semaine à 2 fois / mois (C1 / C0,5)	Sacs papier biodégradables	100%
Encombrants ménagers	1 à 2 fois / mois (C0,25 / C0,5)	Dépôt sur la voie publique	100%

**- 11 %
de
déchets**

produits par habitant
(ordures ménagères, emballage/papier, verre) entre 2010 et 2014, dépassant ainsi les objectifs du Grenelle de l'environnement (-7 % de déchets/hab)

*C0,25 : une collecte par mois

C0,5 : une collecte tous les 15 jours (pour les végétaux, de décembre à février inclus)

C1 : une collecte par semaine

C2 : deux collectes par semaine

C4 : 4 collectes par semaine

RS : Redevance Spéciale

■ Le nombre de kilomètres parcourus et la consommation

Flux	Carburant	Type de véhicules	Kilométrage			Conso
			2012	2013	2014	
OM	GNV	26T + 12T	324 850	317 884	296 625	217 058 kg GNV
OE		26T + 12T	43 320	42 400	45 457	28 137 kg GNV
DV		26T + 12T	99 092	96 988	113 174	64 314 kg GNV
EMB		26T + 12T	140 907	137 892	146 209	80 392 kg GNV
Verre	GO*	26T	42 022	41 128	26 533	15 599 LGO**
CTM	GO	Amplirol	37 263	36 492	31 255	14 806 LGO
MINI BOM	GO	3T5	76 785	75 153	77 870	16 836 LGO
Total km			764 239	747 937	737 123	

*GO : Gazole – **LGO : Litre de Gazole

Les actions d'optimisation de la collecte et notamment le rapprochement de la plateforme verre ont permis en deux ans de réduire de 3,5% le kilométrage parcouru par les bennes et, par conséquent, l'impact carbone.

 **65**
tonnes

de verre
collectées par
semaine

■ La plateforme verre

Afin d'optimiser la collecte du verre, le SIOM a souhaité mettre en place une plateforme de stockage pour le verre sur son site. Opérationnelle depuis janvier 2014, c'est en moyenne 65 tonnes de verre par semaine qui sont déchargées par le collecteur, puis rechargées et transportées en semi-remorque par le repreneur Verallia jusqu'au lieu de traitement.



NOUVELLE SIGNALÉTIQUE CONTENEUR À VERRE.

Trop de contenants en verre sont encore jetés dans le même bac que les ordures ménagères ! Pour inciter les habitants à toujours déposer le verre dans les points d'apports volontaires, de **nouveaux panneaux signalétiques** ont été apposés sur les **colonnes semi-enterrées**. Au total **277** conteneurs ont été répartis dans les 17 communes du SIOM, soit 1 colonne à verre pour 618 habitants.

Trier plus et mieux est non seulement un impératif, mais la condition sine qua non si l'on veut réduire le montant des taxes d'ordures ménagères, qu'elles soient destinées aux particuliers ou aux entreprises : **1 tonne de verre trié et recyclé permet de réaliser jusqu'à 130 euros d'économie !**

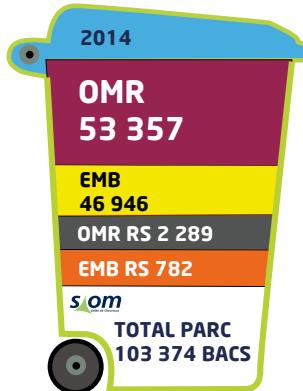
■ Le parc de conteneurs

Le SIOM met à disposition des usagers des conteneurs dédiés à la collecte des ordures ménagères et des emballages, journaux-magazines.

Le SIOM se charge de la réparation des bacs cassés. Le SIOM, aidé d'un prestataire, assure également le remplacement des bacs non réparables ou volés ainsi que des évolutions des besoins en matière de contenance.

Les professionnels ayant souscrit un contrat redevance spéciale avec le SIOM sont équipés de bacs munis de puces électroniques d'identification (couvercles de couleur orange pour les emballages et de couleur noire pour les ordures ménagères).

Ci-contre : état du parc (bacs « ménagers » + bacs « redevance spéciale ») à fin 2014.



■ Les sacs papier pour les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont collectés dans des sacs en papier compostables. **En 2014, le nombre de sacs livrés aux communes est de 2 152 000.**



La collecte en « apport volontaire »

Le SIOM met à disposition des usagers un réseau de contenants répartis sur chaque ville et accessible à tous. Sont ainsi collectés les déchets ménagers tels que le verre et les textiles.

Le service de collecte du verre en apport volontaire est assuré par un camion grue équipé d'un caisson.

Nombre de colonnes implantées par type de déchets

Déchets	Collecteur	Mode de dépôt	Nombre d'équipements	Densité
Verre	OTUS	Colonnes	277	1 colonne pour 618 habitants
Textiles	LE RELAIS, ECOTEXTILES, VETECO, RECYTEXTILE, TISSECO	Bornes	72	1 borne pour 2 380 habitants

Promouvoir le réemploi des textiles et/ou leur recyclage à travers le développement du réseau de bornes textiles est une action inscrite dans le Programme Local de Prévention des déchets du SIOM afin d'atteindre l'objectif d'1 point pour 2000 habitants.

Ainsi, en 2014, 7 nouvelles bornes textiles ont été installées, mais d'autres ont dû être retirées pour des raisons d'emplacement non sécurisé en bordure de voies ferrées.

Les bornes à verre sont équipées d'un système de « télé-relève » permettant de suivre les niveaux de remplissage.

Le dispositif de télé-mesure permet :

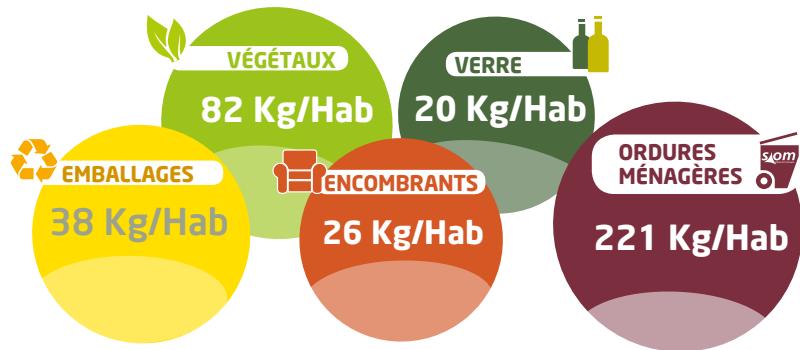
- d'éviter les débordements et les pollutions associées,
- d'optimiser les circuits de collecte en les réduisant,
- de réduire les distances parcourues nécessaires à la collecte,
- d'assurer le remplissage du camion à sa capacité maximale,
- de limiter la pollution de l'air et les embouteillages,
- de prolonger la vie des conteneurs en limitant leur manutention.

7 bornes textiles

installées en 2014

Total des tonnages collectés

(hors Redevance Spéciale)



Les tonnages collectés

(hors déchèterie et Centres Techniques Municipaux)

	Tonnages collectés	Évolution 2013/2014	Ratio (kg/hab./an) Population municipale	Ratio IDF * (kg/hab./an)	Ratio Essonne ** (kg/hab./an)
Ordures ménagères	43 737	-1,7%	255	308	275
Emballages ménagers / papiers	7 336	2,40%	43	36	42
Verre	3 551	0,9%	21	20	20
Végétaux	14 368	11,4%	84	20	57
Encombrants	4 485	1,90%	26	29	23
Textiles	782	14,7%	5	-	-
TOTAL	74 259	1,51%	434	413	417

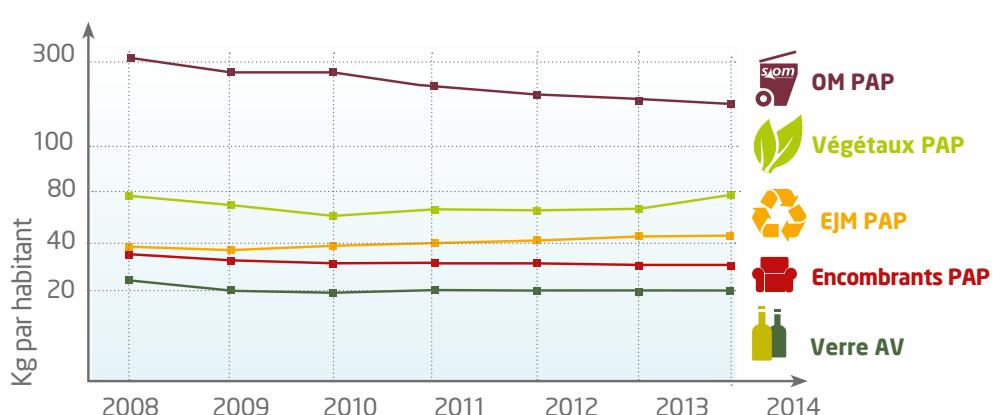
*Source : Enquête nationale ADEME 2011 / Référentiel national 2013 des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Les évolutions des tonnages sont conformes aux objectifs du SIOM à savoir : diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles et augmenter ceux des emballages. Ces résultats attestent d'une évolution positive des gestes pratiqués par les habitants au quotidien.

En ce qui concerne le verre, il conviendra en 2015 de renforcer le

dispositif de collecte afin d'améliorer les résultats.

On observe en 2014 une augmentation des végétaux liée aux conditions météorologiques qui n'a pas été contrebalancée par les actions de prévention (compostage individuel et collectif, broyage et paillage, etc.)



Les Centres Techniques Municipaux (CTM) et la déchèterie de Villejust

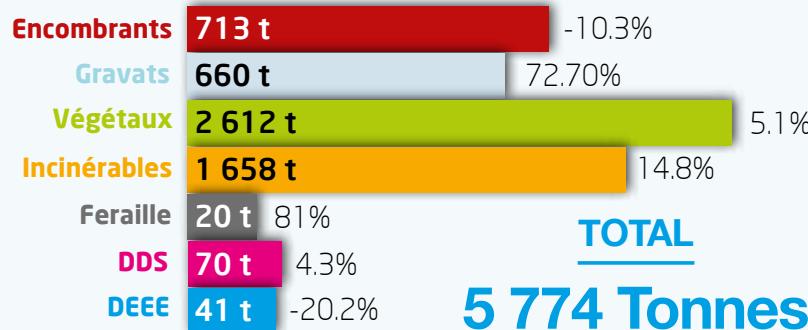
Les Centres Techniques Municipaux

Les centres techniques disposent de bennes à déchets collectées par la société OTUS et de contenants dédiés aux appareils électriques (DEEE).

Pour les déchets diffus spécifiques (DDS) collectés par la société Triadis,

15 collectivités sont équipées d'armoires (1 armoire pour 10 711 habitants).

Certains CTM apportent aussi les déchets par leurs propres moyens dans les exutoires du SIOM. Il s'agit principalement de déchets municipaux.



La déchèterie-ressourcerie de Villejust

Comparaison de la fréquentation entre 2013 et 2014

On constate une augmentation de la fréquentation de la déchèterie par les habitants du SIOM de 9,49% (de 42 773 à 46 834 visiteurs). Elle est passée de 50 763 à 55 706 visiteurs, pour les habitants SIOM+SIRM, en un an.

Les différents types de déchets collectés

Le tableau ci-après indique la répartition des tonnages par type de déchet collecté à la déchèterie de Villejust. En moyenne, 137 kg de déchets sont apportés par visite.

	Tonnages collectés en 2013	Tonnages collectés en 2014	Evolution 2013/2014
Encombrants	2 225	2 512	12,9
Gravats	2 355	2 289	-2.8%
Incinérables (plastiques, cartons, polystyrène...)	570	895	57%
Végétaux	734	1 003	36,6%
Déchets Diffus Spécifiques (peintures, batteries...)	141	127	-10%
Déchets d'équipements électriques et électroniques	296	259	-13%
Piles	5	4	-20%
Ferraille	268	232,6	-3,8%
Capsules Nespresso	5	6	20%
Cartouches d'encre	0,6	0,7	13%
Bois	626	255	-59.3%
Mobilier	0	139	
TOTAL	7 226	7 667	6,1%

46 834 visiteurs

fréquentation de la déchèterie par les habitants du SIOM en 2014



ECO-MOBILIER : UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER

Signé le 14 mars 2014, ce contrat instaure un nouveau partenariat entre le SIOM et l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ce contrat prévoit des soutiens financiers pour la part de mobilier collecté par le SIOM lors des collectes en porte à porte d'encombrants et une prise en charge opérationnelle des déchets de mobilier collectés en déchèterie. Ainsi, le 1^{er} juillet 2014, la déchèterie de Villejust a réceptionné une benne spécifique dédiée aux déchets de mobilier. Désormais, ce n'est pas uniquement le matériau d'un déchet qui est à prendre en compte, mais également son usage. Exemple : une porte en bois n'ira pas dans le caisson mobilier, alors qu'une table métallique y sera déposée.

EcoDDS

La convention avec cet éco-organisme signée en octobre 2013 est devenue opérationnelle sur la déchèterie de Villejust depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle a nécessité une formation des agents de déchèterie et la réorganisation de la zone de réception de ces déchets dangereux afin de respecter les consignes de tri de cette nouvelle filière (volumes et catégories spécifiques notamment). Ainsi, sur les 127 tonnes de déchets dangereux réceptionnés en 2014 sur la déchèterie, 75,5 tonnes ont été prises en charge par EcoDDS et 51 tonnes par le prestataire direct du SIOM.



En 2014 ont été collectées :

84
tonnes
d'encombrants
(mobilier
volumineux non
réutilisable...)

756
tonnes
de déchets
incinérables

56
tonnes
de ferraille



Le partenariat avec Emmaüs

Depuis plus de 10 ans, le SIOM et Emmaüs entretiennent un partenariat fondé sur la mise à disposition de bennes à la communauté Emmaüs de Longjumeau pour l'élimination des objets non réemployables préalablement

récupérés chez les habitants. Par ailleurs, depuis 2010, Emmaüs assure le réemploi des objets provenant des caissons « réemploi » mis à la disposition des visiteurs de la déchèterie. En 2014, cela a représenté environ 32 tonnes.

La gestion quotidienne des attentes

L'optimisation des prestations et la mise à disposition de services en ligne depuis 2013 ont permis de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des usagers, chaque demande étant traitée

directement par le service concerné. Un suivi mensuel est réalisé pour chaque boîte courriel « métier » qui a été créé et qui a remplacé peu à peu la seule adresse générique qui existait jusqu'alors.



38 836
visiteurs

fréquentation
du site internet
du SIOM en 2014

UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE : LA « FÊTE DE LA RÉCUP' » DU SIOM

Pour sa 4^e édition, le 21 septembre 2014, la « Fête de la Récup' » a connu une fréquentation record : **2000 personnes** sont venues au désormais traditionnel vide-grenier du SIOM, organisé en partenariat avec Emmaüs et qui comptait **74 exposants**.

L'unité de valorisation énergétique, installée sur le site, a également ouvert ses portes à **400 visiteurs** qui ont ainsi pu découvrir les dernières installations modernisées en 2013, permettant à l'usine du SIOM d'atteindre un taux de performance énergétique remarquable de plus de 80%.

Qu'ils aient été flâneurs, acheteurs ou visiteurs, tous ont pu apprécier les ateliers, les expositions et diverses animations organisées sur la thématique du réemploi et de la réduction des déchets. Temps fort de la journée : le défilé de mode « Tendance Récup' » à partir de vêtements d'occasion.

A l'issue de la journée, les exposants avaient la possibilité de donner les invendus à Emmaüs, partenaire de l'évènement.



4

TRAITEMENT ET VALORISATION : AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



La plupart des matériaux (papiers, bois, verre...) pouvant être recyclés ou valorisés, les déchets constituent une précieuse matière dès qu'il s'agit de préserver les ressources naturelles.

Depuis longtemps engagé dans cette voie, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a non seulement fait le choix d'un traitement diversifié des déchets collectés, mais il a aussi amplifié leur valorisation. Cet objectif

s'est notamment traduit lors du renouvellement du marché pour la prestation de tri, pour laquelle la modernisation des process et la performance du taux de captation ont été des éléments déterminants.

Les installations de traitement

Déchets	Installations de traitement	Prestataires/ Éco-organismes
Ordure ménagères	Unité de Valorisation Énergétique - UVE (Villejust - 91)	Usine SIOM exploitée par GENERIS
Emballages ménagers, journaux et magazines	Quai de transfert (Villeneuve le Roi - 94) Centre de tri (Le Blanc Mesnil - 93)	PAPREC
Verre	Plateforme de stockage (Villejust - 91)	Plateforme SIOM
Déchets végétaux	Plate-forme de compostage (Limours - 91)	ZYMOVERT
Ferraille	Installation de traitement (Magny-les-Hameaux - 78)	GIRON
Encombrants Ménagers / Gravats	Plate-forme de tri (Buc - 78)	NICOLLIN
Mobilier	Centre de tri (Vert-le-Grand - 91)	ECO-MOBILIER
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement / traitement (Etampes - 91)	TRIADIS/ Eco-DDS
DEEE	Centre de regroupement - CFF / REVIVAL - ECO PHU (Athis Mons - 91)	ECO-SYSTEMES
Textiles	LE RELAIS, ECOTEXTILES, VETECO, RECYTEXTILE, TISSECO	

L'incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejust

Les tonnages incinérés	2013	2014	Évolution 2013/2014
Déchets des communes du SIOM	44 258	43 736	-1,19%
Déchets incinérables collectés en déchèterie	570	895	57%
Services techniques et corbeilles de rues des communes du SIOM	1 445	1 658	14,74%
Part incinérable des encombrants collectés en porte-à-porte	597	84	-610,71%
Apports extérieurs (collectivités / clients)	33 186	49 959	50,54%
Total des déchets reçus à l'UIOM	80 056	96 332	20,33%
Dévoiement déchets suite travaux sur fours	-10 576	-538	-316%
Autres apports (usine d'incinération de Massy + Emmaüs)	2 774	755	-272%
Total des déchets incinérés	72 254	96 549	33,62%

Commentaire :

La part des déchets incinérés en provenance des communes du SIOM a baissé de 1,19%, ce qui peut traduire d'une part une légère baisse de consommation et, d'autre part, une prise de conscience

de la nécessité de réduire ses déchets à la source (au moment de l'acte d'achat) et d'améliorer le tri des déchets.

On constate une augmentation des apports extérieurs de 50,54%.

+ 50,54%
apports extérieurs

En 2014,
l'UVE a produit

115 712

MWh de chaleur

pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des habitants de la ville des Ulis et des entreprises du parc d'activité de Courtaboeuf.

5 662

MWh de chaleur

valorisés pour les besoins propres de l'unité.

23 827

MWh d'électricité

utilisés en partie pour les besoins de l'usine, le reste étant vendu sur le réseau ERDF à EDF.

■ L'incinération des déchets ménagers génère également deux sous-produits : Mâchefers et REFIOM.

	Déchets incinérés	Mâchefers	REFIOM
2013	72 254 T	15 410 T	2 240 T
2014	95 269 T	20 281 T	3 028 T
Evolution 2013/2014	31.8%	31.6%	35.1%



Les mâchefers

Ils sont constitués des fractions incombustibles recueillies sous forme de solides en sortie de four.

Les caractéristiques géotechniques des mâchefers sont intéressantes pour une utilisation comme matériau de substitution en travaux publics (ex. : utilisation du produit pur ou en mélange pour la réalisation de sous-couches routières). Le tonnage de mâchefer produit correspond à 21% du tonnage d'ordures ménagères incinérées.

Des analyses mensuelles permettent de vérifier si le lot de mâchefer considéré est valorisable.

En 2014, tous les résultats d'analyse étaient conformes à la réglementation en vigueur. La valorisation des 20 281 tonnes des mâchefers a été réalisée par la société MEL située à Massy. En 2014, la totalité du mâchefer produit a été valorisée sous forme de sous-couches routières et les matières solides ferreuses (acier) et non-ferreuses (aluminium) ont été recyclées.

	Tonnages envoyés vers les recycleurs en 2014	Évolution 2013/2014
Acier	1 000,33	26,3%
Aluminium	83,58	1,82%

Les REFIOM

Les 3 028 tonnes de Résidus de Fumée d'Incinération d'Ordures Ménagères (REFIOM) produits sur l'année (3,2% du tonnage incinéré) sont valorisées en Allemagne par la société MINERAL PLUS.

Deux à trois fois par semaine, les REFIOM sont acheminés par camion-citerne au

centre de Zimmermann situé à Gütersloh avant d'être transportés et injectés dans la mine de sel de Wacker Chemie située à Stetten.

Avant remblayage, les REFIOM sont transformés en un matériau compatible avec une utilisation en remblais miniers.

La valorisation énergétique

L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du SIOM est devenue unité de valorisation énergétique (UVE) en 2013.

L'unité reçoit entre 150 et 400 tonnes de déchets par jour. Les déchets, une fois déchargés dans une fosse de 2 000 m³, sont mélangés. Ils sont ensuite chargés dans 2 fours qui brûlent chacun 6 tonnes par heure de déchets.

L'incinération des déchets produit un dégagement important de chaleur (il y a de l'énergie dans les déchets, comme dans le fioul, le gaz ou le bois), des rejets gazeux (les fumées) et des solides (les cendres et les mâchefers).

Depuis le 3 juin 2013, ce sont les 2 fours de l'unité qui valorisent l'énergie issue de la combustion des déchets.

La valorisation matière

Le SIOM a changé de prestataire au 1^{er} janvier 2014 pour le tri des déchets d'emballages issus de la collecte sélective. Pour sélectionner le centre de tri le SIOM a fait le choix de la performance :

des objectifs de captage sont fixés pour chaque matériau. Paprec Trivalorisation possède des chaînes de tri moderne et automatisées, assurant au SIOM des taux de captage performants.

PAPREC

Le centre de tri est au cœur de la logistique des déchets ménagers. Chaque année, ce sont plus de 7 300 tonnes qui sont déposées par les habitants des 17 communes du SIOM dans les bacs jaunes. Situé au Blanc Mesnil (93), Paprec Trivalorisation possède une chaîne de tri moderne et en grande partie automatisée.

Première étape à l'arrivée des déchets sur le **tapis convoyeur**, un pré-tri manuel est effectué afin d'éliminer les ordures ménagères, textiles, verre, DEEE ou autres plastiques non recyclables. **Un décartonneur** extrait ensuite les cartons bruns du flux avant le passage dans **le trommel**, un tamis cylindrique permettant de séparer et filtrer les matériaux selon leur taille. Puis deux **cribles balistiques** séparent les corps creux et les corps plats afin d'affiner plus encore le flux de déchets. À l'issue de ces phases préliminaires, les déchets sont dirigés, selon leur taille et leur type, vers des cabines de sur-tri manuel ou des machines de tri automatisées, tels que les **trieurs optiques** qui peuvent, notamment, différencier les plastiques en

fonction de leur composition et de leur couleur. **L'overband** est chargé de récupérer les métaux ferreux (boîtes de conserve) ; **la machine à courants de Foucault** capte, quant à elle, les métaux non-ferreux (canettes d'aluminium).

Une fois leur tri achevé, les déchets sont compactés et conditionnés en balles, puis vendus pour être réutilisés. Les plastiques, par exemple, serviront à fabriquer de nouveaux emballages (barquettes ou boîtes à œufs) ou pour rembourrage (vêtements ou couettes). Les papiers, après désencrage, sont transformés en pâte prête à l'emploi pour de nouveaux... papiers. La boucle est ainsi bouclée.

Pour limiter les distances parcourues par les bennes, les emballages et papiers sont déchargés à Villeneuve-le-Roi, puis transportés en semis remorques jusqu'au centre de tri du Blanc Mesnil.



■ Répartition des matériaux recyclés

		Tonnages collectés et triés	Tonnages envoyés vers les recycleurs
Emballages ménagers	Aacier	140	155
	Aluminium	16	19
	Briques alimentaires	101	93
	Cartons	1 644	1 623
	PEHD (plastiques opaques)	183	178
	PET CLAIR (plastiques transparents)	330	343
	PET* FONCE (plastiques transparents colorés)	70	70
Journaux-magazines		2 415	2 442
Papiers divers		821	715
Verre		3 551	3 550
TOTAL		9 272	9 187

Les différences de tonnages entre les matières collectées/triées et expédiées vers les unités de recyclage correspondent aux quantités stockées en fin de période et en attente d'expédition.

21,88%

**taux de refus
du tri**



Retourneur d'Andains à la compostière de Zymovert

**9 183
tonnes**

de compost
conforme
à la norme
NF-U-44-051,
produites en 2014

Le compostage des végétaux

Les végétaux collectés sont réceptionnés à la plate-forme de traitement de Zymovert située à Limours où ils sont valorisés sous forme de compost.

Le compostage consiste en une décomposition des déchets verts, en présence d'air, d'humidité et de micro-organismes, qui permet de diminuer de 3 à 10 fois le volume initial des déchets et d'obtenir en 3 à 4 mois du compost qui pourra ensuite devenir terreau.

À l'issue du cycle de compostage, **1 tonne de déchets végétaux produira environ 450 kg de compost** et ce sont autant de tonnages détournés de l'incinération.

Environ 9 183 tonnes de compost, conformes à la norme NF-U-44-051, ont ainsi été produites en 2014.

Une partie des végétaux (14%) est également valorisée en bois énergie dans les chaufferies industrielles.

■ Le refus de tri

Le taux de refus de tri a augmenté par rapport à 2013 et se situe désormais à 21,88%. La moyenne nationale est de 20%.

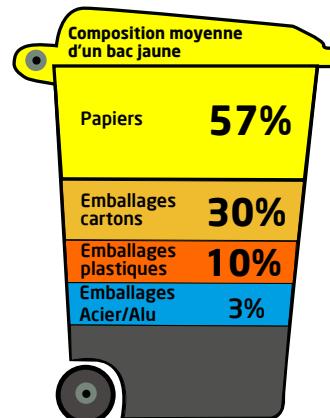
Le SIOM a fait réaliser 39 caractérisations (ou analyses) du contenu des conteneurs à couvercle jaune. Pour chaque caractérisation, un prélèvement de 40 kg est effectué dès que la benne a vidé son chargement, le contenu de ce prélèvement est ensuite trié manuellement, en respectant le process du centre de tri.

Ces caractérisations permettent de connaître la composition des collectes sélectives, les tonnages produits par matériau ainsi que les erreurs de tri les plus courantes qui constituent le refus de tri.

L'analyse du refus de tri permet de déterminer précisément les sources d'erreurs de tri : sacs fermés, emballages imbriqués, verre, autres plastiques (barquettes, pots...), ordures ménagères... Les erreurs de tri les plus courantes relevées en 2014 concernent les plastiques : de nombreux plastiques non valorisables sont en effet présents dans la collecte sélective. L'analyse de la composition des refus de tri contribue à orienter la communication auprès des habitants en cas de dérives par rapport aux consignes de tri.

■ Composition moyenne d'un bac jaune

Les journaux-magazines et les emballages ménagers en cartons/ cartonnettes sont les matériaux les plus présents, puis viennent les plastiques.



Autres recyclages



■ Le réemploi et la valorisation des textiles

Une fois déposés dans les bornes, vêtements, accessoires et chaussures sont triés : les textiles en parfait état sont vendus pour un prix modique au profit de la solidarité, dans des boutiques Emmaüs par exemple. Ce qui ne peut pas être revendu est trié et, soit connaît une seconde vie (30 à 40%* des textiles partent pour l'export), soit est recyclé (50%* deviennent chiffons d'essuyage, matière première secondaire ou isolant thermique) ; 10 à 20%, enfin, partent à l'incinération. En 2014, 782 tonnes de textiles ont suivi cette filière sur le territoire du SIOM.

* Chiffres nationaux.

■ Le recyclage de la ferraille

Issue de la déchèterie, des centres techniques municipaux et d'Emmaüs, la ferraille subit différents traitements successifs : le broyage puis la flottation qui permet de séparer les matériaux selon leur densité. 332 tonnes ont été recyclées en 2014.



30 à
40%*

des textiles
partent pour
l'export

Les autres modes de traitement

Les encombrants ménagers et les gravats

Les encombrants, collectés en porte à porte, sont acheminés sur la plateforme de tri de la société Nicollin à Buc.

Ils sont triés en différentes catégories :
- la part valorisable composée de carton, de bois et de ferraille, indésirables, DIB, etc. permettant une valorisation (matière ou énergétique) de près de 70% du tonnage global ;

- les 30% restants ont pour destination le centre d'enfouissement de Soignolles-en-Brie (77).

Les gravats (collectés en déchèterie et dans les Centres Techniques Municipaux) sont des déchets inertes (béton, pierres, terre, sable...) qui sont envoyés en centre de stockage de classe 3 à Guerville (78). Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas des encombrants : il est donc interdit de les mettre à la collecte des encombrants.

Les encombrants collectés en déchèterie ou en CTM sont acheminés sur le centre Nicollin à Buc, puis sont transférés en totalité vers le centre d'enfouissement de Soignolles-en-Brie (77), en raison de la faible fraction valorisable de ces déchets.

127
tonnes
de DDS
collectés



 En 2014
55 283
appareils collectés

 Évitement de
184 tonnes
d'émission de CO₂

 Économie de
382 barils
de pétrole brut

Les déchets diffus spécifiques

Composés essentiellement de substances chimiques, ces déchets présentent un risque significatif pour la santé et l'environnement et ne peuvent pas être collectés avec les déchets ménagers. Ces déchets sont ainsi envoyés vers le centre de traitement de la société TRIADIS (groupe Séché) après vérification des documents administratifs : Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) et Certificat d'Acceptation Préalable (CAP).

En 2014, l'éco-organisme EcoDDS a participé à la gestion de ces déchets sur la déchèterie de Villejust, prenant ainsi en

charge 75,5 tonnes sur les 127 tonnes de DDS réceptionnées à la déchèterie.

La société assure :

- le transport de ces déchets vers une plate-forme de regroupement et de traitement ;
- le tri, le pesage des produits par un chimiste et le regroupement par lot de déchets homogènes ;
- le traitement adapté aux caractéristiques du produit (incinération avec récupération d'énergie, traitements physico-chimiques, valorisation...).

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Points de collecte D3E 2014	Tonnages
Déchèterie	259,3
Les Ulis	7,9
Saclay	2,3
Palaiseau	12,8
Longjumeau	5,3
Chevreuse	8
Igny	1,6
Villebon	2,2
Saint Rémy les Chevreuse	0
Champlan	0,5
TOTAL	299,9

L'éco-organisme, partenaire du SIOM, pour la collecte et le recyclage des DEEE est Eco-Systèmes. Les DEEE sont collectés principalement à la déchèterie ou dans les CTM.

Ainsi, sur le territoire du SIOM, il existe 10 points de collecte : Ces 300 tonnes représentent 55 283 appareils collectés.

	Tonnes de déchets collectés en 2014	Evolution 2013/2014
Gros électroménager hors froid	57,2	-26,9
Gros électroménager froid	29,3	-22,8
Écrans	84,5	-23,1
Petits appareils en mélange	128,7	6,4
TOTAL	300	-13,7

La baisse du tonnage collecté en 2014 s'explique :

- par la progression de la collecte par les distributeurs (retour en magasin),
- par le fait qu'il n'y a pas eu de collecte exceptionnelle organisée sur le territoire du SIOM.

Pour 2014, la prise en charge des DEEE a permis le recyclage de :

- 116 tonnes de ferraille : cela permet une économie d'énergie de 74 389 kWh (soit la consommation énergétique annuelle de 3,6 ménages) et 112,9 tonnes de réduction d'émissions de CO₂.

■ 61 tonnes de plastique : soit une économie de 60 817 litres de pétrole brut.

■ 29 tonnes de métaux non-ferreux : soit une économie d'énergie de 223 547 kWh (= consommation énergétique annuelle de 10,7 ménages) et 63 tonnes de CO₂ évitées.

■ 39 tonnes de verre recyclées à partir de la récupération des tubes cathodiques, soit 7,2 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.

Le recyclage de ces matières a permis d'éviter l'émission de 184 tonnes de CO₂ et l'économie de 382 barils de pétrole brut.



APRÈS 6 ANS D'EXISTENCE, LES ÉCOLES DURABLES COMPTENT 7 033 ÉLÈVES !

Créé en 2009, en partenariat avec l'Éducation nationale, le dispositif « École Durable » a permis d'accompagner et de sensibiliser au total 7 033 enfants des écoles élémentaires du territoire du SIOM.

La certification « École Durable » concerne l'ensemble de l'école, les différentes classes travaillant de façon conjointe sur le projet.

Le cycle dure 3 ans et se compose de 3 niveaux (« Tritou ») :

- 1^{re} année - Tritou de Bronze : tri sélectif et devenir des déchets,
- 2^{re} année - Tritou d'Argent : lombricompostage,
- 3^{re} année - Tritou d'Or : prévention des déchets.

10 établissements ont rejoint les « Écoles Durables » pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Niveau 1 pour l'obtention du Tritou de Bronze :
 - école La Guyonnerie, Bures-sur-Yvette
 - école Léopold Gardey, Bures-sur-Yvette
 - école Les Sablons, Gif-sur-Yvette
- Niveau 2 pour l'obtention du Tritou d'Argent :
 - école La Dimanche, Les Ulis
 - école Courdimanche, Les Ulis
 - école La Feuillarde, Gif-sur-Yvette
- Niveau 3 pour l'obtention du Tritou d'Or :
 - école Le Guichet, Orsay
 - école Joliot Curie, Palaiseau
 - école Les Neuveries, Gif-sur-Yvette
 - école Thomas Gobert, Saclay.

En 6 ans, sur les 54 écoles élémentaires que compte le territoire, 16 ont obtenu la certification « École Durable ».



Le devenir des emballages

Une fois collectés chez les habitants, les emballages sont transportés vers un centre de tri au Blanc-Mesnil (93) où les différents matériaux sont séparés manuellement et mécaniquement.

À l'issue de ce tri, les différents matériaux sont conditionnés en cube de matière (balle) pour être vendus à des repreneurs spécialisés :

LES PLASTIQUES

■ (REPRENEUR SIOM : PAPREC)

Le PET est principalement utilisé pour le rembourrage de vêtements ou de couettes, la fabrication de nouveaux emballages comme des barquettes ou des boîtes à oeufs. Les flacons en PEHD recyclés serviront, entre autre, à fabriquer de nouvelles bouteilles d'eau.

LES CARTONS D'EMBALLAGES

■ (REPRENEUR SIOM : PAPREC)

Les cartons d'emballage sont transformés en pâte cellulosique pour redevenir des feuilles de papier ou de carton.

LES BRIQUES ALIMENTAIRES

■ (REPRENEUR SIOM : PAPREC)

Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés : les fibres de cellulose (le carton) serviront à confectionner du papier toilette et du papier d'essuyage industriel.

Le recyclage des autres composants (faible part d'aluminium) permettra de fabriquer des pièces en plastique recyclé.

LES BOÎTES MÉTALLIQUES TELLES QUE CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS...

■ (REPRENEURS SIOM : PAPREC)

Cet acier servira à la fabrication de bobines ou de fil d'acier... Ce sont autant de minéraux naturels en moins extraits des carrières. L'aluminium sert à produire des alliages.

LES PAPIERS, JOURNAUX ET MAGAZINES

■ (REPRENEUR SIOM : UPM)

Les papiers, journaux et magazines, après "désencrage", sont transformés en pâte prête à l'emploi qui servira à la fabrication de papier.

LE VERRE

■ (REPRENEUR SIOM : VERALLIA)

Le verre est un matériau qui se recycle à 100 % et à l'infini.

Il est stocké et envoyé vers le repreneur où il est nettoyé, broyé pour devenir du "calcin", matière première secondaire utilisée dans la fabrication de verre. La seule limite à ce recyclage est la couleur du verre : le verre blanc ne pouvant être fabriqué qu'à partir de verre blanc.



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SIOM (UVE)



5

L'UVE DU SIOM : LEADER ÉNERGÉTIQUE MONDIAL DU PARC VEOLIA



Le Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse n'a pas attendu la COP 21 pour investir le champ du développement durable : son usine d'incinération est devenue une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) après un vaste programme de modernisation des installations réalisé entre 2011 et 2013 :

- optimisation de la chaudière d'origine du four n°2,
- augmentation de la puissance de la chaudière,
- pose d'une nouvelle chaudière à vapeur pour le four n°1,
- suppression de la tour de refroidissement des fumées,
- installation d'un turbo-alternateur (turbine),
- changement de procédé de traitement des fumées.

Impact des travaux de modernisation

L'ensemble des travaux, alliés au nouveau process, au renforcement de la maintenance, sans oublier la consolidation de partenariats, ont permis un double exploit :

Sur les 63 unités qu'exploite aujourd'hui Veolia dans le monde, l'UVE de Villejust est la plus performante en matière de valorisation énergétique et parmi les 5 plus fiables en matière de fonctionnement.

Ainsi, dès la première année, l'UVE est la plus performante en matière de valorisation énergétique du parc Veolia dans le monde.

La quantité d'énergie vendue par rapport au volume de déchets incinérés est la plus élevée du parc : **avec 1 tonne de déchets brûlés, elle a fourni 1 524 kilowattheures d'énergie !**

■ Au total, à partir des 95 000 tonnes incinérées, l'UVE de Villejust a produit 115 712 MWh de chaleur et 23 827 MWh d'électricité, en 2014.

De plus, le site se classe parmi les cinq premiers avec un niveau remarquable de 8 300 heures d'activité dans l'année, bien au-delà de la norme fixée à 8 000 heures. L'UVE fonctionne en effet 24h/24, à l'exception des temps d'arrêt indispensables pour la maintenance et l'entretien.

■ De quoi lui permettre d'atteindre un temps de production record de 94,5%.

■ Les investissements et les choix stratégiques prépondérants qui ont été faits **ont, en effet, permis de faire bondir la performance énergétique de l'usine de 23% à 80%.**

**8 300
heures**

d'activité
dans l'année

**1 524
KWh**

d'énergie
pour 1 tonne
de déchets brûlés



Auto-surveillance des fumées rejetées à la cheminée

Un suivi en continu est effectué sur les paramètres suivants : poussières, acide chlorhydrique (HCl), acide sulfurique (H₂SO₄), acide fluorhydrique (HF), composés azotés (NO_X), monoxyde de

carbone (CO) et composés organiques totaux (COT).

Conformément à son arrêté préfectoral, l'UIOM respecte les normes en vigueur sur l'ensemble de ces paramètres.

■ Tableau des mesures des rejets atmosphériques en 2014

Polluants	Valeur annuelle moyenne (Kg/jour)		NORMES (Kg/jour)
	four n°1	four n°2	
Poussières	0,91	0,57	4,8
HCl (Acide Chlorhydrique)	6,88	5,2	9,6
H ₂ SO ₄ (Acide Sulfurique)	9,79	8,04	38,40
HF (Acide Fluorhydrique)	0,1	0,09	0,96
NO _X (Composés Azotés)	67,87	57,46	76,8
CO (Monoxyde de Carbone)	7,99	11,14	48
COVT (Composés Organiques Volatils Totaux)	0,4	0,98	9,6
NH ₃ (Ammoniaque)	2,10	2,26	9,6

Contrôles par des organismes extérieurs des fumées rejetées

■ Mesures des rejets atmosphériques de l'usine comparées aux normes réglementaires

Polluants	unité	Four 1	Four 1	Four 2	Four 2	Norme	
		14/05/2014	19/12/2014	14/05/2014	19/12/2014		
		APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	Jour	30 minutes
Poussières	mg/Nm ³ *	<1,0	<1	< 1,0	<1,0	5	20
HCl	mg/Nm ³	4,3	7,0	4,3	5,6	8	50
SO ₂	mg/Nm ³	3,2	7,0	1,8	11,4	40	150
HF	mg/Nm ³	<0,2	0,1	<0,2	0,1	1	2
NO _X	mg/Nm ³	58,1	79,4	79	64,9	80	200
CO	mg/Nm ³	4,7	7,9	4,5	22,3	50	100
COVT	mg/Nm ³	< 1,3	<1,1	<1,2	<1,3	10	20
Cd+Tl	mg/Nm ³	0,0004	<0,001	0,0004	< 0,001	0,05	0,05
Hg	mg/Nm ³	0,001	0,003	0,003	< 0,004	0,05	0,05
Métaux	mg/Nm ³	0,195	0,038	0,123	0,036	0,48	0,48
NH ₃	mg/Nm ³	2,0	3,2	4,6	1,3	10	20
Dioxines et furanes	ng/Nm ³ **	<0,01	<0,01	< 0,01	<0,01	0,1	0,1

*mg/Nm³ : milligramme de polluants par normaux mètres cubes de fumées

**ng/Nm³ : nanogramme de polluants par normaux mètres cubes de fumées

Les résultats permettent de conclure que le SIOM respecte les normes exigées dans le cadre du fonctionnement d'une usine d'incinération.

Le suivi environnemental

Bio-surveillance basée sur l'étude des sols

Les campagnes de mesures effectuées depuis 2006 par la société Aair Lichens pour déterminer l'impact du rejet des

fumées de l'unité du SIOM dans les sols environnants, ont été reconduites en 2014.

■ Mesures en 2014 des métaux lourds et dioxines furannes comparés aux normes réglementaires (dans les lichens)

	Localisation	Valeurs mesurées	Normes réglementaires et références*
Cadmium en mg/kg de poids à l'état frais	Champs 1 : Deux Lacs	0,17	2
Plomb en mg/kg de poids à l'état frais		7	100
Cadmium en mg/kg de poids à l'état frais	Champs 2 : Grand Dôme	0,21	2
Plomb en mg/kg de poids à l'état frais		5	100

* Réglementation CE 2002R0466 du 05/05/04

Limite de Quantification inférieure à la précision des appareils de mesure.

Le suivi s'effectue sur deux zones de prélèvements, l'une située à côté de l'UVE (hôtel Campanile) et l'autre à côté du Dôme de Villebon.

Les résultats des dosages de métaux dans les sols n'indiquent pas de valeurs susceptibles d'avoir des conséquences, ni une origine liée aux émissions à partir de l'usine d'incinération.



CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE ISO 14001

En octobre 2012, à l'issue d'un audit réalisé par AFNOR, le SIOM a renouvelé sa certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités (UIOM, déchetterie, collecte). En 2013, le périmètre de certification a été étendu au réseau de chaleur et, en novembre 2014, cette certification a été de nouveau validée.

A travers cette certification, le SIOM démontre qu'il respecte les exigences légales tout en maîtrisant les impacts de ses activités sur l'environnement.

Parmi les actions réalisées en 2014 : l'optimisation de la conduite des installations de production et de transport de chaleur de manière à augmenter la quantité de chaleur fournie par le SIOM sur le réseau de la ville des Ulis.

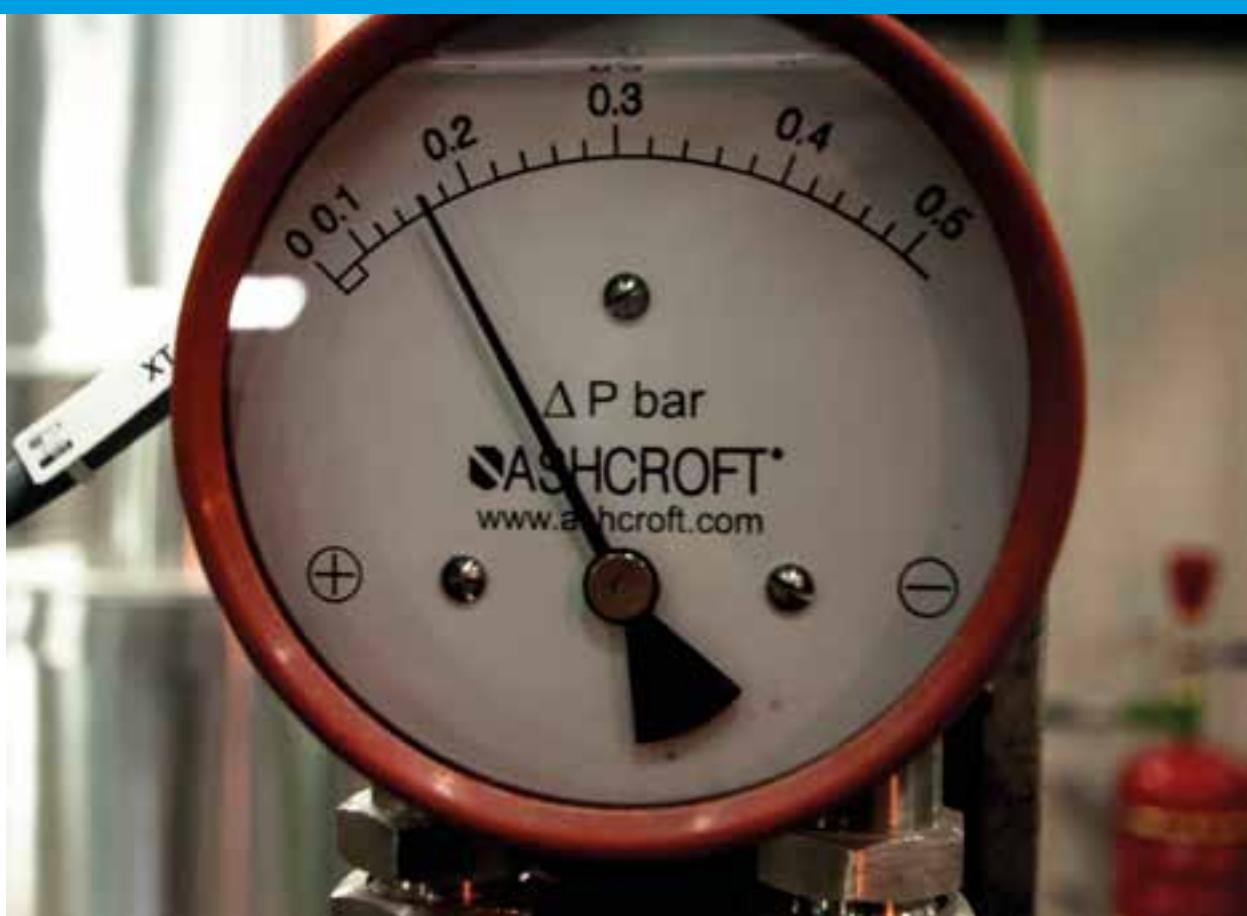


CERTIFICATION ÉNERGIE ISO 50001

En 2012, conscient de la nécessité de gérer efficacement l'énergie au quotidien tandis que d'importants travaux sont mis en œuvre à l'UIOM, le SIOM s'est engagé dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie conforme à la norme ISO 50001. Ce système a été certifié par AFNOR en juin 2013 et a été revalidé par un audit de suivi en 2014 sur un périmètre identique à l'ISO 14001.

L'objectif est double : augmenter fortement le niveau de valorisation de l'énergie produite par l'incinération des déchets et réduire les consommations d'énergie nécessaires au fonctionnement des process et activités.

Le système de management de l'énergie, répondant aux exigences de la norme ISO 50001, permet au SIOM de disposer d'une organisation et de méthodes lui assurant de poursuivre en continu cette amélioration en termes de performance énergétique, réduction des consommations et donc préservation des ressources naturelles.



Le réseau de chaleur du SIOM c'est :

1 sous-station principale alimentant le réseau haute température à partir de l'échangeur du SIOM ;

2 sous-stations d'échange alimentant des réseaux basse température ;

6,8 km de réseau de distribution dont 4,4km de réseau haute température ;

18 sous-stations d'abonnés et une liaison avec la chaufferie de la ville des Ulis (10 000 logements chauffés et 150 000 MWh/an).

Le réseau de chaleur

C'est à travers un circuit total de 7,27 kilomètres de canalisations que le réseau de chaleur du SIOM assure le transport et la distribution de l'énergie thermique produite à l'Unité de Valorisation Énergétique de Villejust.

En 2014, ce réseau a permis de livrer plus de **17 000 MWh** de chaleur nécessaires au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et aux processus industriels des abonnés de Villejust et du parc d'activités de Courtabœuf, sans oublier la fourniture de près de **87 300 MWh à la chaufferie de la ville des Ulis**, soit 57% des besoins de la ville.

Exploité par Dalkia, qui assure la maintenance, l'entretien et le renouvellement des installations, le réseau a été renforcé en 2011 et en 2013, suite à l'optimisation des capacités des fours de l'usine d'incinération.

L'augmentation de la fourniture de chaleur qui en découlait nécessitait en effet des travaux pour renforcer les canalisations entre l'usine et la chaufferie des Ulis.

Les travaux de renforcement menés en 2013 ont consisté sur les 3 500 mètres de réseau à mettre en place, en parallèle des canalisations existantes, une canalisation eau surchauffée en caniveau, de diamètre 200 mm, l'usage des canalisations étant modifié comme suit :

- La nouvelle canalisation de diamètre 200 mm assure la fonction de canalisation de départ du fluide caloporteur à la température de 160-170°C.
- Les deux canalisations de diamètre 150 mm sont reliées hydrauliquement et assurent la fonction de canalisation retour du tube caloporteur à une température de 90°C.





VISITES DU SITE DE VILLEJUST

Les visites du site et de l'Unité de Valorisation Énergétique sont un moment d'information et de sensibilisation majeurs. Elles permettent aux habitants (associations, groupes scolaires ou autres...) de comprendre tous les enjeux énergétiques et environnementaux liés aux déchets. C'est aussi un moment privilégié pour rappeler à chacun les bons gestes du tri et pour promouvoir la nécessité de réduire les déchets.

En 2014, 1 585 personnes ont visité l'Unité de valorisation énergétique, sans oublier les 400 participants de la « Fête de la Récup' » qui ont ainsi pu découvrir les dernières installations modernisées en 2013.



6

INDICATEURS FINANCIERS



Le SIOM vote deux budgets

■ Le budget public

Il recense l'activité de collecte et de traitement d'élimination des déchets ménagers des collectivités membres

du SIOM et dont les contributions sont adossées à la fiscalité.

SIOM PUBLIC M14 : COLLECTIVITES	
DÉPENSES	RECETTES
Habitants : collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	TEOM, contributions budgétaires
Déchèterie	Subventions des Éco-organismes
Collecte des marchés : compacteurs	Vente de produits résiduels
Entreprises : collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	Redevance spéciale

■ Le budget privé

Il recense les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères des non adhérents

et toutes prestations qui ne peuvent être couvertes par la fiscalité.

SIOM PRIVE M4	
DÉPENSES	RECETTES
Incinération des déchets ménagers et assimilés	Vente de prestations d'incinération
Exploitation Station GNV	Droit d'accès à la Déchèterie
Réseau de chaleur	Vente de GNV, chaleur, électricité

Les chiffres présentés portent sur la **consolidation** de ces deux budgets.

La section de fonctionnement

En 2014, le compte administratif (=compte consolidé) totalise des dépenses de fonctionnement de 25 119 k€ contre 24 913 k€ en 2013, soit un écart de 206 k€ (+0,8%). S'agissant des recettes de fonctionnement, le montant total est de 32 953 k€ contre 28 851 k€ en 2013, soit un écart de 4 102 k€ (+14.20%).

■ LES DÉPENSES : En 2014 : 25 119 k€

+ 206 k€ (+0.8%) par rapport au CA 2013

■ + 215 k€ : charges à caractère général

- > -487 k€ : traitement par incinération (renouvellement marché)
- > +458 k€ : collecte (coefficients de révision)
- > +146 k€ : traitement végétaux, encombrants
- > +309 k€ : tri, conditionnement
- > -154 k€ : ensemble des autres postes

■ +15 k€ : charges de personnel et dépenses de gestion courante

■ -4 k€ : charges de gestion courante

■ -20 k€ : charges financières

■ LES RECETTES EN 2014 : 32 953 k€

+4 102 k€ (+14,2%) par rapport au CA 2013

- -315 k€ : -1,5% baisse du produit fiscal
- +206 k€ : liquidatifs Eco-Emballage
- +1 937 k€ : produits issus de la valorisation énergétique
- +1 071 k€ : produits issus de l'incinération
- +1 309 k€ : certificat d'économie d'énergie
- -106 k€ : autres produits

■ Les dépenses de fonctionnement

Analyse des variations	CA 2013	CA 2014	Variation CA 2014 / CA 2013	
Charges à caractère général	22 466 k€	22 681 k€	215 k€	1,0%
Collecte	11 094 k€	11 552 k€	458 k€	4,1%
Traitement des déchets incinérables	6 966 k€	6 479 k€	-487 k€	-7,0%
Traitement : végétaux, encombrants	687 k€	833 k€	146 k€	21,3%
Tri, conditionnement, chargement : emballages journaux	1 223 k€	1 532 k€	309 k€	25,3%
Autres charges à caractère général	960 k€	895 k€	-65 k€	-6,8%
Redevance spéciale	60 k€	69 k€	9 k€	15,0%
CTM	233 k€	258 k€	25 k€	10,7%
Déchèteries	679 k€	623 k€	-56 k€	-8,2%
Valorisation énergétique	279 k€	180 k€	-99 k€	-35,5%
Exploitation GNV	285 k€	260 k€	-25 k€	-8,8%
Dépenses de personnel	1 470 k€	1 485 k€	15 k€	1,0%
Autres charges de gestion courante	129 k€	125 k€	-4 k€	-3,1%
Charges financières	848 k€	828 k€	-20 k€	-2,4%
Total des dépenses de fonctionnement	24 913 k€	25 119 k€	206 k€	0,8%

■ Les recettes de fonctionnement

Analyse des variations	CA 2013	CA 2014	Variation CA 2014 / CA 2013	
Vente de produits résiduels	617 k€	655 k€	38 k€	6,2%
Recette déchèterie : SIRM	408 k€	456 k€	48 k€	11,8%
Redevance spéciale	577 k€	623 k€	46 k€	8,0%
Valorisation énergétique	2 005 k€	3 942 k€	1 937 k€	96,6%
Vente d'incinération+Mâchefers	2 121 k€	3 192 k€	1 071 k€	50,5%
Vente de GNV	334 k€	294 k€	-40 k€	-12,0%
Participations Éco-organismes	1 201 k€	1 407 k€	206 k€	17,2%
Produit certificat d'économie d'énergie		1 309 k€	1 309 k€	
Produit de la fiscalité	21 183 k€	20 868 k€	-315 k€	-1,5%
Autres produits + exceptionnels	405 k€	207 k€	-198 k€	-48,9%
Total des recettes de fonctionnement	28 851 k€	32 953 k€	4 102 k€	14,2%

L'évolution du produit fiscal

■ La clé de répartition 2014

Catégorie de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte OM, végétaux, emballages, verre, encombrants	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logement + 5% éloignement SIOM
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

Le mode de financement : le SIOM laisse le choix à chaque commune et chaque regroupement adhérent de choisir son mode de financement (participation budgétaire, centimes syndicaux, TEOM).

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre la contribution et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

L'évolution des bases entre 2013 et 2014 s'établit à +1.80% pour l'ensemble du territoire du SIOM, dont 0,9% de hausse forfaitaire votée par le Parlement.

La diminution du produit fiscal entre 2013 et 2014 a été de 1,45% et de 1,49% en tenant compte des rôles supplémentaires.

La section d'investissement

■ Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 4 925 k€ dont 2 418 € pour les dépenses d'équipement et 2 507 k€ de remboursement en capital de la dette.

Les dépenses d'équipement	CA 2013	Reste à réaliser 2013	CA 2014	Reste à réaliser 2014
Déchèterie SIOM : compacteurs	100 k€		4 k€	
UIOM : Travaux fours	7 107 k€	996 k€	1 253 k€	1 k€
UIOM : mise aux normes, logiciel gestion des fluides	70 k€	23 k€	0 k€	
UIOM : reprise outillage, broyeurs, panneaux photovoltaïques			313 k€	1 k€
UIOM : travaux locaux			274 k€	73 k€
Bâtiment collecteur	44 k€	40 k€	15 k€	40 k€
Espace pédagogique			128 k€	25 k€
Investissements divers: site, bassin mâchefers	38 k€	24 k€	73 k€	1 k€
Investissements divers: bureaux	48 k€	4 k€	9 k€	0 k€
Redevance spéciale : équipements, bacs	47 k€	10 k€	20 k€	
Collecte : bacs, conteneurs, etc.	264 k€	9 k€	193 k€	5 k€
Colonnes : nouvelles installations			64 k€	453 k€
Logiciels : bases de données tonnage, redevance, colonnes	38 k€		72 k€	7 k€
Réseau GNV	0 k€		0 k€	8 k€
Total	7 756 k€	1 106 k€	2 418 k€	614 k€

4 925 k€

de dépenses
d'investissement

12 070 k€

de recettes
d'investissement

5 327 k€

épargne nette
en 2014

■ L'évolution de l'épargne nette

Elles s'élèvent à 12 070 k€ en 2014.

Le financement des dépenses d'investissement se décompose ainsi :

- 7 834 k€ : épargne brute
- 572 k€ : recettes définitives (FCTVA)
- 3 664 k€ : reprise des résultats antérieurs

■ Les recettes d'investissement

Du fait d'une forte hausse des recettes de fonctionnement (+ 14,20%) et une hausse modérée des dépenses de fonctionnement (+0,8%), l'épargne

nette s'élève en 2014 à 5 327 k€. Cet autofinancement conjugué à la reprise des résultats contribue à consolider la situation financière du SIOM.

■ La capacité de désendettement

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2014 s'élève à :

- | | |
|--|-----------|
| □ au 31/12/2013 : | 22 272 k€ |
| □ recours à l'emprunt 2014 : | 0 k€ |
| □ remboursement en capital de la dette : | -2 507 k€ |
| □ au 31/12/2014 : | 19 765 k€ |

La capacité de désendettement se situe au 31/12/2014 autour de 2,5 ans.

L'analyse des coûts : la matrice 2014

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode compto-coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure.

La totalité des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2014 est prise en compte.

Les charges techniques comprennent les dépenses pour :

- la collecte, ventilée en fonction du coût réel et des kilomètres parcourus par flux
- le traitement et les charges induites, les amortissements

L'amortissement annuel intègre les immobilisations corporelles et les constructions qui ne sont pas prises en compte dans la comptabilité publique telle que l'usine, l'aménagement du site, la déchèterie et les bureaux.

La ventilation des charges de structure et de communication est effectuée en fonction des charges techniques.

Les recettes comprennent :

les ventes d'incinération et les ventes de chaleur, les ventes d'électricité, les ventes de produits recyclables et résiduels, les soutiens des éco-organismes et les reprises annuelles de subventions, les recettes de redevance spéciale et les droits d'accès à la déchèterie.

Les définitions retenues

- le coût net partagé correspond à la différence des charges et des produits.
- le coût net TTC tient compte à la fois de la TVA acquittée et du FCTVA récupéré.
- le nombre d'habitants est celui de 2014 soit 175 327 habitants (population totale) + 0,43% par rapport à 2013 (174 569 habitants).

■ Étape 1 : quantités de déchets collectés

	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques (hors gravats)
Population desservie	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327
Tonnage collecté	43 409	3 551	7 336	5 556	4 485	14368	5 052
Ratios en Kg/hab desservi 2014	248	20	42	32	26	82	29
Ratios en Kg/hab desservi 2013	254	20	41	29	25	74	27
Ratio enquête collecte 2011 Grande Couronne en Kg/hab	286	21	39	76	23	37	
Écart	-13%	-4%	7%	-58%	11%	121%	

Au SIOM, la mise en place du service de collecte en porte à porte des déchets verts a permis de capter 82 kg/hab/an alors que ce ratio n'est que de 37 kg/hab/an pour la Grande Couronne.

La déchèterie de Villejust est la seule déchèterie sur le territoire du SIOM. De ce fait, le ratio du SIOM (32 kg/hab) est inférieur de 58% à celui de la Grande Couronne qui comprend l'apport des déchets verts et des encombrants (76 kg/hab).

Enfin, concernant l'écart de 13% sur les ordures ménagères résiduelles entre le SIOM et la Grande Couronne, c'est une tendance qui se confirme notamment depuis 2011 suite aux efforts de communication et d'actions de prévention menés par le SIOM, entre autres avec la distribution de composteurs.

Le ratio de verre reste à améliorer.

**32
kg/hab**

ratio du SIOM
contre 76 kg/hab
pour la Grande
Couronne

■ Étape 2 : coût du service et financement

Charges 2014	€ arrondis	€ / habitant
Charges de structure	2 254 154 €	12,9 €
Charges de communication	308 852 €	1,8 €
Charges techniques	23 557 037 €	134,4 €
Prévention	250 606 €	1,4 €
Pré-collecte et collecte	11 915 700 €	68 €
Transport	167 757 €	1 €
Traitement	11 222 975 €	64 €
Total charges HT	26 120 042 €	149 €
 TVA acquittée	 2 103 284 €	 12 €

Produit 2014	€ arrondis	€ / habitant
Recettes industrielles	8 241 878 €	47,01 €
Soutiens : éco-organismes	1 423 178 €	8,12 €
Aides	256 727,56 €	1,46 €
Total produits	9 921 784 €	56,59 €

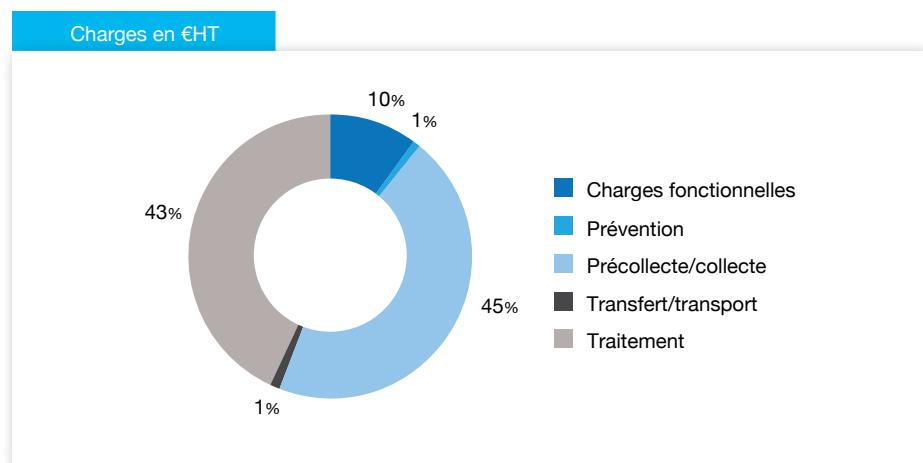
Coût du service public	18 301 543 €	104 €
TEOM	20 568 700 €	117,32 €
Contributions de communes	299 000 €	1,71 €
Redevance spéciale	623 101,00 €	3,55 €
Total	21 490 801 €	122,58 €
Écart coût et financement	3 189 258 €	18 €

L'écart entre le coût et le financement constitue l'autofinancement qui permet de financer les dépenses d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

■ Étape 3 : structure du coût par postes de charges et de produits

Charges en €HT		Produits (hors fiscalité)	
Charges fonctionnelles	2 563 005 €	Ventes de matériaux et d'énergie	8 241 878 €
Prévention	250 606 €	Soutien éco-organismes	1 423 178 €
Pré-collecte / collecte	11 915 700 €	Subventions	256 727,56 €
Transfert / transport	167 757 €	Total produits matrices	9 921 784 €
Traitement	11 222 975 €		
Total charges matrices en €HT	26 120 042 €	Taux de couverture des charges par produit	38%

Le taux de couverture des charges en €HT par les produits (hors fiscalité) est de 38% (+ 41 % par rapport à 2013).

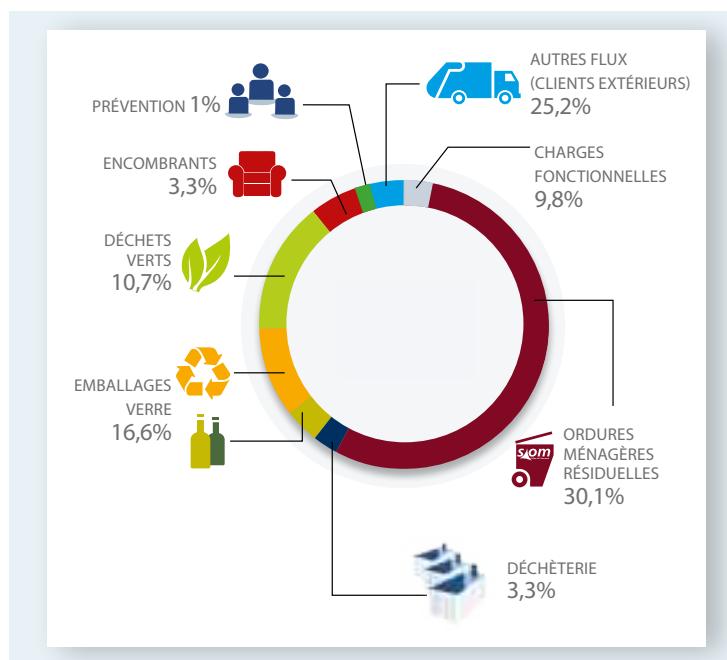


■ Étape 4 : hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2014	Total en €	%
Charges fonctionnelles	2 563 005 €	9,8%
Prévention	250 606 €	1%
Pré-collecte/collecte OMR	5 455 091 €	20,9%
Transport/traitement OMR	3 847 775 €	14,7%
Pré-collecte/collecte verre+emballages+JRM	3 058 504 €	11,7%
Transport/tri verre+emballages+JRM	1 277 375 €	4,9%
Pré-collecte/collecte déchets verts	2 395 045 €	9,2%
Traitement des déchets verts	395 800 €	1,5%
Déchèterie	918 178 €	3,5%
Collecte encombrants	532 100 €	2%
Traitement des encombrants	325 641 €	1,2%
Autres flux	5 100 922 €	19,5%
Total charges matrice HT	26 120 042 €	100%

En résumé, les charges représentent pour :

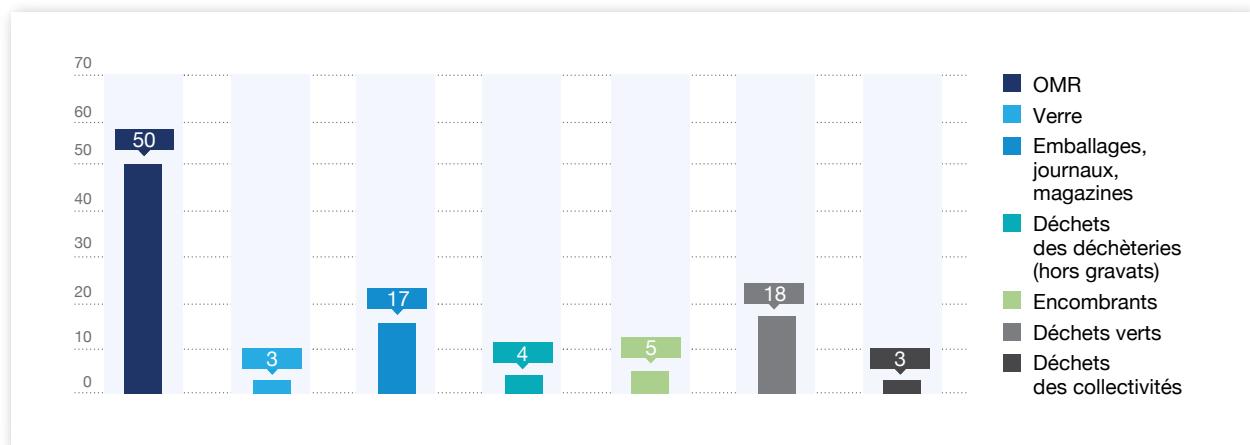
- les ordures ménagères résiduelles : 30,1% ;
- le verre et les emballages, journaux magazines : 16,6% ;
- les déchets verts : 10,7% ;
- les encombrants : 3,3% ;
- la prévention : 1% ;
- la déchèterie : 3,3% ;
- les charges fonctionnelles : 9,8% ;
- les autres flux : 25,2% (clients extérieurs).



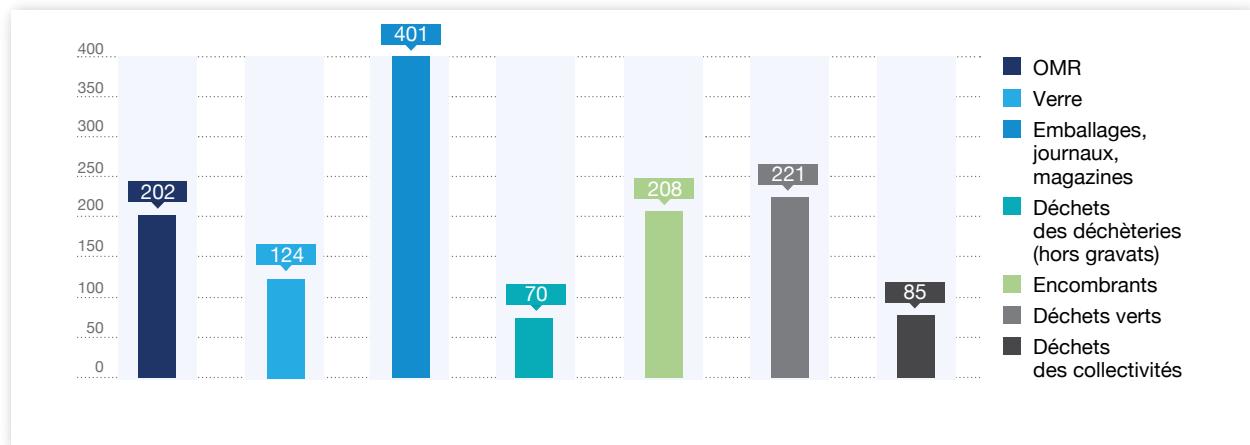
■ Étape 5 : coût des différents flux de déchets

Année 2014	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Population du territoire	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327	175 327
Tonnage	43 409	3 551	7 336	5 556	4 485	14 368	5 052	83 756
Ratios en Kg/habitant desservi	248	20	42	32	26	82	29	478
% tonnage de chaque flux	52%	4%	9%	7%	5%	17%	6%	100%
Coût aidé en €HT/hab.	50 €	3 €	17 €	4 €	5 €	18 €	3 €	100 €
Coût aidé en €HT/tonne	202 €	124 €	401 €	70 €	208 €	221 €	85 €	1 311 €

Coût aidé en €HT/habitant



Coût aidé en €HT/tonne



■ Étape 6 : évolution des coûts

€HT/habitant	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2013	64,5 €	2,6 €	14,8 €	3,6 €	6,5 €	15,8 €	3,3 €	111 €
Coût 2014	50 €	2,5 €	16,8 €	3,5 €	5,3 €	18,1 €	3,4 €	99,6 €
Écart 2013/2014	-22%	-4%	13%	-1%	-18%	15%	5%	-10%

Entre 2013 et 2014, la variation des coûts par flux provient principalement de la possibilité, suite à la fin des travaux de

valorisation énergétique, d'affecter une partie des coûts fixes au secteur privé (déchets professionnels).

Kg/habitant*	OMR	Verre	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Ratio 2013	253,5	21,0	41,0	29,0	25,2	73,9	27,5	471,1
Ratio 2014	247,6	20,3	41,8	31,7	25,6	81,9	28,8	477,7
Écart 2013/2014	-2%	-4%	2%	9%	2%	11%	5%	1%

* Base population totale (175 327 hab).

La baisse du tonnage en kg par habitant des ordures ménagères résiduelles de 2% (-6 kg) est probablement le reflet

d'une conjoncture économique dégradée mais aussi des efforts du SIOM en matière de prévention.



7

LES MARCHÉS PUBLICS



■ Liste annuelle des marchés attribués en 2014 (art 133)

Travaux : 200 000 € HT et plus								
Date	Procédure	Objet du marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
24/07/2014	Proc. Adapt.	Travaux de rénovation des locaux de l'usine d'incinération d'ordures ménagères du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 2 : Travaux de climatisation et de ventilation (Mc)	COGECLIM SANTÉ	91 090	36 532,4	0	0
24/07/2014	Proc. Adapt.	Travaux de rénovation des locaux de l'usine d'incinération d'ordures ménagères du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 1: Travaux divers du bâtiment	SOMMA FRÈRES	78 470	254 308,39	0	0

Fourniture : 15 000 EUR HT à 89 999 € HT								
Date	Procédure	Objet du marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
24/11/2014	Proc. Adapt.	Fourniture, livraison et maintenance d'un véhicule utilitaire de 20m ³ pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse	Marché unique	LINAS VÉHICULES INDUSTRIELS	91 310	34 900	0	0
30/06/2014	Proc. Adapt.	La fourniture, la livraison et la maintenance de broyeurs thermiques neufs et de leur remorque dans le cadre des actions du programme local de prévention des déchets	Marché unique	CHOUFFOT	91 540	0	500	20 000
30/06/2014	Proc. Adapt.	Fourniture et livraison de composteurs collectifs et de pièces détachées sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Marché unique	FABRIQUE DES GAVOTTES GARDIGAME	91 540	0	500	20 000

Fourniture : 200 000 € HT et plus								
Date	Procédure	Objet du marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
03/12/2014	AO ouvert	La fourniture, la livraison, la pose et la maintenance de conteneurs enterrés de déchets ménagers sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.	Marché unique	ASTECH	68 390	0	0	0

Service : Divers								
Date	Procédure	Objet du marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
18/03/2014	Proc. Adapt.	Installation et exploitation d'une machine à café pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse	Marché unique	CHR DISTRIBUTION	94 657	0	0	6 000
07/11/2014	Proc. Adapt.	Missions de coordination sps pour les travaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse.	Lot 2: mission de coordination SPS relatif aux travaux de rénovation des locaux de l'usine	AQUADYS	77 290	1 868,5	0	0
07/11/2014	Proc. Adapt.	Missions de coordination sps pour les travaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse.	Lot 1: mission de coordination SPS sur les travaux de reconversion d'un local existant en espace pédagogique avec surélévation d'un étage	AQUADYS	77 290	2 368	0	0
23/10/2014	Proc. Adapt.	Missions de contrôle technique pour les travaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 2: mission de contrôle technique relatif aux travaux de rénovation des locaux de l'usine	BUREAU ALPES CONTROLES	94 518	2 880	0	0
23/10/2014	Proc. Adapt.	Missions de contrôle technique pour les travaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 1: mission de contrôle technique sur les travaux de reconversion d'un local existant en espace pédagogique avec surélévation d'un étage	JP SANTÉ CONTRÔLE	95 100	4 745	0	0

Service : 15 000 € HT à 89 999 € HT								
Date	Procédure	Objet du Marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
25/03/2014	Proc. Adapt.	Actualisation et élaboration des plans de l'ensemble des réseaux enterrés présents sur le site du SIOM hors bâtiments	Marché unique	JFM CONSEILS	9 1940	0	0	0
18/02/2014	Proc. Adapt.	Création de l'identité visuelle et de la campagne de communication du programme de réduction des déchets du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot unique	HORIZON BLEU	51 100	0	7 000	40 000
25/03/2014	Proc. Adapt.	Formations de réduction du gaspillage alimentaire des habitants du territoire du SIOM : animations dans les grandes et moyennes surfaces et ateliers de cuisine	Lot 2 : Cours de cuisine.	LA COCCINELLE À 7 POINTS	91 440	0	2 000	20 000
25/03/2014	Proc. Adapt.	Formations de réduction du gaspillage alimentaire des habitants du territoire du SIOM : animations dans les grandes et moyennes surfaces et ateliers de cuisine	Lot 3 : Evènement festif de cuisine.	APETIT COMMUNICATION	92 000	0	2 000	20 000
25/03/2014	Proc. Adapt.	Formations de réduction du gaspillage alimentaire des habitants du territoire du SIOM : animations dans les grandes et moyennes surfaces et ateliers de cuisine	Lot 1 : Coaching de consommation et animation dans la grande et moyenne surface	E-GRAINE	78 190	0	4 000	20 000
13/11/2014	Proc. Adapt.	Transport de groupes de personnes (enfants et/ou adultes) dans le cadre de visites pédagogiques organisées par le SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot unique	CARS DE VERSAILLES	78 000	0	11 000	40 000
17/12/2014	Proc. Adapt.	L'organisation de spectacles dans le cadre des actions de sensibilisation du SIOM de la valle de Chevreuse	Lot 1 : Spectacle école durable à destination des écoles élémentaires du territoire	Association Compagnie Lettre	35190	0	2 123,22	21 611,4

Date	Procédure	Objet du Marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
17/12/2014	Proc. Adapt.	L'organisation de spectacles dans le cadre des actions de sensibilisation du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 2: Spectacle prévention des déchets à destination des écoles élémentaires du territoire	TOUS POUR L'ART L'ART POUR TOUS	80 300	0	2 900	24 500
17/12/2014	Proc. Adapt.	L'organisation de spectacles dans le cadre des actions de sensibilisation du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 4: Spectacle prévention à destination des collèges et lycées du territoire	ARC EN CIEL	75 018	0	4 530	22 650
17/12/2014	Proc. Adapt.	L'organisation de spectacles dans le cadre des actions de sensibilisation du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot 3: Spectacle tri à destination des collèges et lycées du territoire	ARC EN CIEL	75 018	0	4 680	23 400
25/03/2014	Proc. Adapt.	Etude préalable pour la création d'une déchèterie ressourcerie sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Marché unique	GIRUS SAS	69 120	28 575	0	0
12/08/2014	Proc. Adapt.	Nettoyage des locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot unique	NILE	78 690	32 383	0	0
18/03/2014	Proc. Adapt.	Maîtrise d'œuvre pour la reconversion d'un bâtiment existant en espace pédagogique avec surélévation (r+1).		H=L ARCHITECTURE	78 940	50 000	0	0

Service : 200 000 € HT et plus								
Date	Procédure	Objet du Marché	Lot	Attributaire	CP	Montant	Montant minimum	Montant maximum
26/03/2014	Proc. Adapt.	Conception et réalisation de la scénographie de l'espace pédagogique du SIOM	Lot unique	KASCEN	1050	184 940	0	0
26/03/2014	AO Ouvert	Exploitation et maintenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères du SIOM de la Vallée de Chevreuse	Lot unique	GENERIS	92 739	436 6231	0	0

Annexe 2 **Glossaire**

APPORT VOLONTAIRE	mode d'organisation d'une collecte dans lequel un "contenant de collecte" est mis à la disposition du public.
COMPOST	mélange de matières organiques et végétales utilisé comme engrais.
DASRI	déchets d'activité de soins à risques infectieux.
DÉCHET	tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son propriétaire destine à l'abandon.
DEEE	déchet d'équipement électrique et électronique.
DÉCHETS MÉNAGERS	déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants), déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, journaux), déchets végétaux, etc.
DÉCHET DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	déchet polluant ou toxique pour lequel un traitement spécifique est nécessaire (batteries, peintures, solvants, etc.).
DSP	délégation de service public.
EMB	emballage.
EPI	équipement de protection individuelle.
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
GNV	gaz naturel pour véhicules.
MÂCHEFERS	résidus incombustibles issus de l'incinération des ordures ménagères.
OMR	ordures ménagères résiduelles.
PEHD	le polyéthylène haute densité est un plastique, utilisé par exemple pour produire des caisses de plastiques hautement résistantes, des emballages de produits détergents ou de lait.
PET	le polyéthylène téréphthalate est un plastique. Il s'agit d'un pétrole raffiné (exemple : la bouteille d'eau minérale est en PET).
UVE	Unité de Valorisation Énergétique du SIOM de la Vallée de Chevreuse.
SME	système de management de l'environnement.
REFIOM	résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(En application du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000)



Unités de traitement du SIOM et tonnages traités

■ 1 centre d'incinération avec valorisation énergétique

Usine d'incinération Villejust	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités incinérées
UIOM : Travaux fours	110 000 t	105 000 t	96 332 t

■ 1 centre d'incinération avec valorisation énergétique

Déchèterie	Quantités réceptionnées
Villejust	7 222 t

Unités privées utilisées par SIOM et tonnages traités

Déchets	Installations de traitement	Prestataires	Quantités réceptionnées (en tonne)
Ordures ménagères + encombrants + déchets industriels banals	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (Villejust - 91)	Usine SIOM exploitée par GENERIS	96 332
Emballages ménagers, journaux et magazines	Quai de transfert (Villeneuve le Roi - 94)	PAPREC	7 336
	Centre de tri (Le Blanc Mesnil - 93)		
Verre	Plateforme de stockage (Villejust - 91)	Plateforme Siom	3 551
Déchets végétaux	Plateforme de compostage (Limours - 91)	ZYMOVERT	14 368
Ferraille	Installation de traitement (Magny-les-Hameaux - 78)	GIRON	232
Encombrants ménagers / gravats	Plateforme de tri (Buc - 78)	NICOLLIN	10 743
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement / traitement	TRIADIS	127
DEEE	Centre de regroupement - CFF / REVIVAL - ECO PHU (Athis Mons - 91)	ÉCO-SYSTEMES	300
Textiles	LE RELAIS, ECOTEXTILES, VETECO, RECYTEXTILE, TISSECO		782

Indicateurs techniques

Nombre communes	17						
Nombre habitants	175 327						
Tonnages collectés (en tonnes) – hors déchèterie et CTM	Ordures ménagères	Végétaux	Encombrants	Emballages ménagers – papier	Verre	Textiles	
	43 737	14 368	4 485	7 336	3 551	782	
Fréquence collecte ou quantité contenant	(C2 à C4)	(C0,5)	(C0,25 / C0,5)	(C1)	(277 colonnes)	(69 bornes)	
Tonnages collectés à la déchèterie de Villejust + CTM (en tonnes)	Encombrants	Gravats	Incinérables	Végétaux	DDS	DEEE	Piles
	3 225	2 949	2 553	3 615	197	300	4
Redevance spéciale	Nombre de conventions RS	Tonnage RS 2014					
	848	4 994 tonnes ordures ménagères et 597 tonnes emballages					
Tonnages incinérés	96 332 t	20 281 tonnes de mâchefers dont 1 000,33 tonnes de ferreux et 83 tonnes de non-ferreux		3 028 tonnes de REFIOM			

Indicateurs financiers

Modalité d'exploitation du service d'élimination des déchets	Marchés publics
Modalités d'établissement de la Redevance spéciale	Régie
Montant annuel global des dépenses des services	
Charges de structure	2 254 154 €
Charges de communication	308 852 €
Prévention	250 606 €
Pré-collecte et collecte	11 915 700 €
Transfert et transport	167 757 €
Traitements	11 222 975 €
Total	26 120 042 €
Modalités de financement des services	
TEOM	20 568 700 €
Participations budgétaires	299 000 €
Redevance spéciale	623 101 €
Total	21 490 801 €

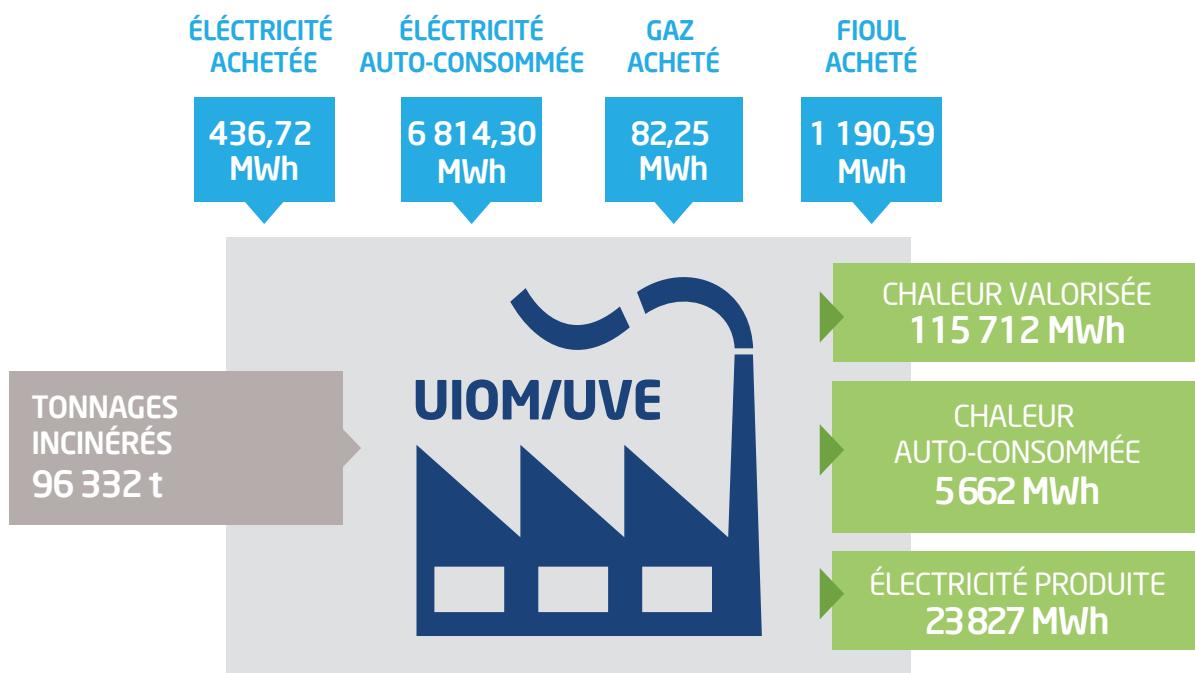
Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	
Budget M14 « public » (TTC)	
OTUS	10 243 028,08 €
ONYX GENERIS	2 329 193,33 €
SITA ILE DE FRANCE	100 783,41 €
PAPREC	1 285 088,25 €
ZYMOVERT	512 526,39 €
VALORYELE	35 620,22 €
TRANSPORT CARPENTIER	7 128,40 €
NICOLLIN	649 397,10 €
MEL	398 962,85 €
MINERAL PLUS	235 988,61 €
TRIADIS	110 595,66 €
BUDGET M4 « privé » (HT)	
ONYX GENERIS	2 597 792,42 €
VALORYELE	38 265,07 €
TRANSPORT CARPENTIER	8 080,92 €
MEL	375 709,10 €
MINERAL PLUS	246 140,37 €

Montants détaillés des aides reçues d'organismes agréés résultant de l'abandon des emballages	
ÉCO EMBALLAGES	1 191 540 €
ÉCO FOLIO	13 528 €
OCAD3E	10 886 €
ADEME : subvention PLP	184 587 €
Total	1 400 541 €

Montants détaillés des recettes perçues au titre de la valorisation	
Vente incinération	3 097 687 €
Vente de chaleur	2 994 027 €
Vente d'électricité	948 500 €
Vente de produits résiduels	746 087 €
Total	7 786 301 €

Montants des recettes : droit d'accès à la déchèterie (SIRM)	455 578 €
--	-----------

Indicateurs VALORISATION ENERGETIQUE



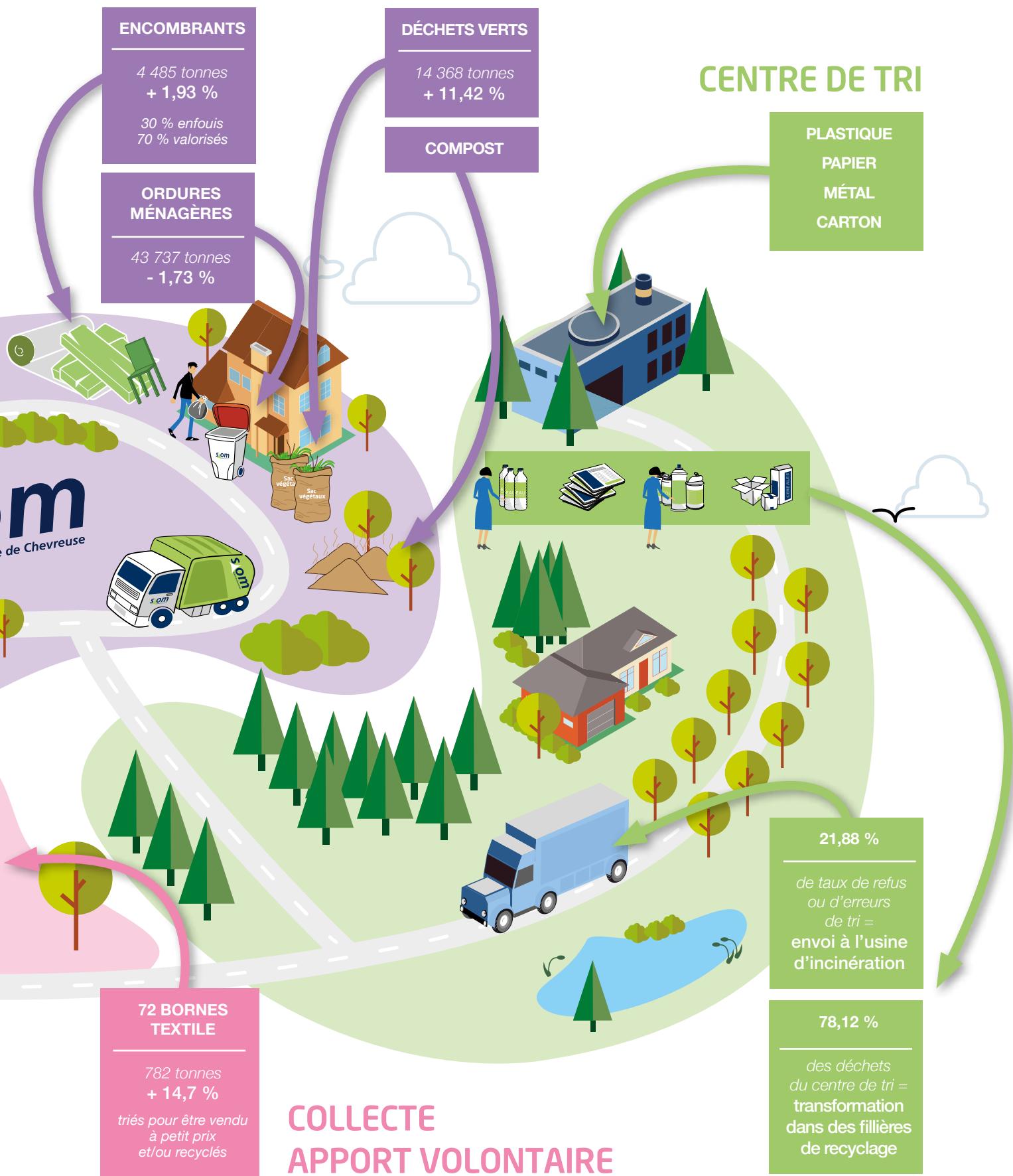
> 80% DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Cycle de gestion des déchets

SITE DU SIOM VILLEJUST



COLLECTE PORTE À PORTE





siom

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Chemin départemental 118
91 978 - COURTABOEUF - cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 ou com@SIOM.fr

www.SIOM.fr